



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

SG-DFI.CH - 3003 Berne

Recensement fédéral de la population de 2010 Décisions du Conseil fédéral du 10 juin 2005

Rapport sur les procédures de consultation

Berne, avril 2006

SOMMAIRE

1.	RÉSUMÉ	3
	A. Position des différents milieux consultés	3
	B. Conclusion	5
2.	CONTEXTE	6
3.	PRISES DE POSITION DES RÉPONDANTS	7
3.1.	CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	7
	A. Au sujet des décisions du Conseil fédéral du 10 juin 2005.....	7
	B. Sur le choix de la variante 4.....	9
	C. Au sujet de la loi sur le recensement fédéral de la population (LRFP) de 98.....	14
	D. Sur le principe d'un recensement de la population fondé sur les registres	15
	E. Sur la question des identifiants (EGID, EWID, NAS).....	18
	F. Au sujet de l'harmonisation des registres	19
	G. Au sujet des données contenues dans les registres.....	21
	H. Au sujet des enquêtes par sondage.....	22
	I. Sur la question des coûts liés au nouveau concept.....	25
	J. Sur la suite de la procédure	28
3.2.	RÉPONSES AUX QUESTIONS.....	31
	A. Première série de questions – harmonisation des registres	31
	B. Deuxième série de questions – mandat d'information des enquêtes par échantillonnage	48
4.	ANNEXE : LISTE DES CONSULTÉS AYANT PRIS POSITION	65

1. RÉSUMÉ

Lors de sa séance du 10 juin 2005, le Conseil fédéral a pris plusieurs décisions touchant à l'harmonisation des registres, à l'introduction d'un identificateur de personne et à la réalisation du recensement de la population 2010. Dans le cadre de la modernisation du recensement, le Conseil fédéral a examiné quatre variantes, dont la 3 (recensement fondé sur les registres, accompagné d'un relevé exhaustif pour les caractères ne figurant pas dans ceux-ci) et la variante 4 (recensement fondé sur les registres avec des relevés par échantillonnage annuels ou effectués tous les deux à quatre ans pour collecter les données absentes des registres). Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de la variante 4 et a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de mener deux consultations sur le mandat d'information et le financement du recensement fédéral de la population 2010. La première a eu lieu auprès des cantons et s'est achevée le 30 septembre 2005, la seconde a concerné les partis politiques et les autres milieux intéressés et s'est terminée le 31 janvier 2006.

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT) ont émis des recommandations à l'intention des cantons. La CORSTAT a par ailleurs envoyé à l'ensemble des autres milieux consultés un dossier contenant un argumentaire critique à l'égard de la variante soutenue par le Conseil fédéral. La CORSTAT a encouragé les milieux consultés à reprendre ses arguments pour étayer leur position. Les cantons, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses notamment ont ainsi repris une bonne part des arguments de la CORSTAT. Conséquence : nombreuses sont les positions communiquées qui se ressemblent, et les réponses données aux questions posées lors de la consultation sont peu différenciées. Il manque en particulier des informations sur les exigences que devra remplir le mandat d'information du RFP2010.

A. Position des différents milieux consultés

A1 Cantons, villes et communes

Les *cantons*, l'*Union des villes suisses*, l'*Association des communes suisses* et *d'autres associations cantonales et communales* sont en principe d'accord avec l'harmonisation des registres, condition indispensable à la réalisation d'un recensement fondé sur les registres. Cette harmonisation bénéficie donc d'un large soutien. La réalisation d'enquêtes complémentaires par échantillonnage entre 2010 et 2019, en revanche, recueille peu de suffrages. De nombreuses voix redoutent par ailleurs qu'un trop grand nombre d'informations ne puisse plus être relevées à une très petite échelle géographique et exigent pour cette raison la réalisation, en 2010, d'un relevé exhaustif pour tous les caractères qui ne figurent pas dans les registres. Les cantons, les communes et les villes avancent une autre raison pour justifier cette exigence : ils comptent utiliser les résultats du relevé exhaustif pour mener l'harmonisation des registres à son terme, ainsi que pour vérifier et améliorer la

qualité de leurs données. Ils n'excluent pas un changement de système soigneusement planifié, mais craignent toutefois que le temps qui reste d'ici à 2010 ne soit pas suffisant pour mettre en œuvre la nouvelle conception.

Les efforts du Conseil fédéral pour réduire les coûts sont salués, mais les estimations figurant dans le dossier mis en consultation sont critiquées. Quelques cantons refusent de devoir financer à leurs frais l'élargissement de leur échantillon ou souhaiteraient disposer d'informations complémentaires pour pouvoir se forger une opinion sur le nouveau système de relevé.

A2 *Partis politiques*

Le PRD, le PS, le PDC et d'autres partis renvoient au débat qui doit encore avoir lieu avant la décision finale et demandent que l'on évite tout préjudice. Ils évoquent le mandat d'information et son lien avec la réorientation du recensement, la révision de la législation et le financement du projet. Une majorité se dit sceptique quant à la possibilité de réaliser la nouvelle formule du recensement dans les temps et avec à la clé des résultats de qualité satisfaisante. Elle souligne que la perte prévisible d'informations à une petite échelle géographique et la révision du mandat d'information doivent faire l'objet d'un consensus politique. L'UDC ne prend pas position sur les questions portant sur le RFP2010, mais rejette en bloc l'harmonisation des registres et l'identificateur de personne.

A3 *Milieux économiques*

Les milieux économiques (Economiesuisse, Union suisse des arts et métiers, Union Suisse des paysans, Banque nationale suisse) approuvent et soutiennent l'harmonisation des registres et les relevés par échantillonnage proposés pour collecter les caractères qui n'y figurent pas. Selon eux, le recensement fondé sur les registres pourra ainsi être réalisé à un coût nettement moindre, tout en limitant considérablement la charge pour les personnes recensées. Economiesuisse salue le concept développé par l'Office fédéral de la statistique, le qualifiant de cohérent et de convaincant. Les milieux économiques soulignent le fait que les enquêtes par échantillon permettront de disposer de données plus actuelles, ce qui constitue une valeur ajoutée, alors même que le coût est en baisse. La Banque nationale suisse salue la combinaison entre le recensement fondé sur les registres et les relevés par échantillonnage et souligne l'apport qualitatif de cette méthode. Elle évoque elle aussi les économies rendues possibles par cette dernière.

A4 *Syndicats et autres organisations et institutions intéressées*

Les syndicats, les organisations et les institutions intéressées, ainsi que les milieux scientifiques se sont plutôt concentrés sur certains des caractères relevés et demandent que l'on préserve la ventilation géographique des informations, la comparabilité des données et les séries chronologiques. La disparition de données à un échelon très détaillé est déplorée ; à l'inverse, le rythme accru de réalisation des relevés est salué.

B. Conclusion

Les résultats des consultations menées sur le recensement de la population 2010 sont contradictoires.

Le recensement fondé sur les registres bénéficie d'un large soutien. En revanche, les opinions divergent à propos du relevé des caractères qui ne figurent pas dans les registres. Alors que les cantons, les villes, les communes et divers milieux spécialisés souhaitent qu'en 2010, le recensement soit à nouveau réalisé sous la forme d'un relevé exhaustif, les milieux économiques demandent la mise en œuvre de la nouvelle méthode en 2010 déjà. Selon de nombreux avis, il sera difficile de mener à bien l'harmonisation des registres dans les délais. La réorientation stratégique à long terme et la transformation de la production statistique en système intégré d'ici à 2019 sont toutefois largement saluées. Il est demandé à ce que le mandat d'information remplisse des conditions minimales quant à la ventilation géographique des données et à la périodicité des relevés. L'analyse des résultats des consultations n'a pas permis de dégager clairement les points qui pourraient faire l'objet d'un consensus.

2. CONTEXTE

Les producteurs de statistiques publiques ont le devoir d'utiliser autant que possible, les données administratives existantes, de façon à réduire à la fois le nombre d'enquêtes, la charge de travail imposée aux citoyens et les coûts de la statistique publique. Le recours aux registres administratifs implique toutefois que les caractères qui y figurent soient harmonisés. S'appuyant sur l'art. 65, al. 2, de la nouvelle Constitution fédérale, selon lequel la Confédération peut légiférer sur l'harmonisation et la tenue des registres officiels afin de rationaliser la collecte des données, l'Office fédéral de la statistique (OFS) travaille depuis plusieurs années à la coordination et à l'harmonisation des registres. Une première étape a été franchie avec la création d'un Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) basé sur les données du recensement de l'an 2000.

Lors de sa séance du 10 juin 2005, le Conseil fédéral (CF) a arrêté plusieurs décisions de principe sur l'harmonisation des registres, sur la création d'un numéro d'identification des personnes et sur la réalisation du recensement. Il a notamment décidé que ce dernier sera entièrement fondé sur les registres (registres de la population et registres des bâtiments et logements) et que des enquêtes par échantillonnage seront réalisées pour saisir les caractères ne figurant pas dans les registres. Ces enquêtes seront réalisées tous les ans ou tous les deux à quatre ans, entre 2010 et 2019. Les cantons qui souhaiteraient obtenir des informations pour de petites unités géographiques pourront densifier leur échantillon, mais à leurs frais.

Le projet de modernisation du CF impliquant un remaniement en profondeur des méthodes de recensement, une consultation auprès des cantons a été organisée entre juin et septembre 2005. Elle a porté sur le mandat d'information et le financement du recensement 2010. Une consultation complémentaire a ensuite été lancée sur les mêmes sujets auprès des partis politiques et autres milieux intéressés de novembre 2005 à fin janvier 2006. Le présent rapport revient sur ces deux procédures de consultation.

A la fin 2006, le Conseil fédéral devrait soumettre aux Chambres fédérales un message précisant la forme du prochain recensement, le mandat d'information, le crédit d'engagement nécessaire et, le cas échéant, les dispositions légales à réviser.

3. PRISES DE POSITION DES RÉPONDANTS

Ce chapitre est subdivisé en deux parties. La première (« Considérations générales ») reprend l'essentiel des remarques d'ordre général formulées autant par les cantons que par les partis politiques et autres milieux intéressés. La deuxième partie (« Réponses aux questions ») se concentre sur les réponses données à la série de questions avec de brefs commentaires.

L'exploitation des réponses s'est faite de manière impartiale. Le volume des commentaires rapportés ci-dessous est à l'image du degré de détails fournis par les répondants.

A noter encore qu'à l'occasion de sa séance du 1^{er} septembre 2005, le comité directeur de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a mené des réflexions critiques sur le contenu des documents de la consultation, réflexions qu'il a ensuite transmises aux cantons. Les commentaires de ces derniers se réfèrent dans une large mesure à cette prise de position de la CdC.

3.1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

A. Au sujet des décisions du Conseil fédéral du 10 juin 2005

A1 Cantons

La presque totalité des cantons (AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZH) reprochent au Conseil fédéral (CF) la manière dont il a pris ses décisions le 10 juin 2005, sans les consulter et sans même les avoir informés de la volonté de développer une nouvelle conception du recensement (BE).

Il est fait mention des interventions préventives de la Conférence des gouvernements cantonaux (lettre au conseiller fédéral P. Couchepin datée du 30 juin 2004) et de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT - avis de droit du professeur T. Tanquerel transmis à la direction de l'OFS en mars 2005) dont il n'a visiblement pas été tenu compte, malgré les assurances faites à la CdC par le conseiller fédéral P. Couchepin en août 2004 (AR, GE, JU, LU, NE, TI, VD).

SG s'étonne qu'aucune des questions posées dans le cadre de la consultation ne porte sur les décisions du Conseil fédéral du 10 juin 2005.

Certains cantons soulignent les contradictions existantes entre les décisions prises en octobre 2004 (Le recensement 2010 : premiers préparatifs) et celles de juin 2005 qui font fi de la fonction du recensement fédéral de la population (RFP) en tant qu'élément central de l'Etat confédéral (VD, ZH). De plus, les documents mis en consultation sont jugés peu précis quant au processus de

réalisation, à la méthode de recensement et à son financement (AI, BE, BL, FR, GL, NE, SZ, TG, VD).

Les cantons mentionnent encore que l'ouverture statistique de la Suisse à l'égard de l'Union Européenne (UE - accords bilatéraux II), aussi positive qu'elle soit, ne doit pas se faire au détriment de l'information statistique interne, ni aux frais des cantons (BL, GL, LU, NW, SZ, TG, TI, VD, ZH). Les gouvernements cantonaux se sont déjà clairement exprimés à ce sujet le 17 septembre 2004, une prise de position confirmée le 18 mars 2005.

A2 *Partis politiques*

De manière générale, le Parti libéral suisse (PLS), le Parti radical-démocratique (PRD) et le Parti démocrate chrétien (PDC) adhèrent à la volonté du CF de mettre en place un instrument plus performant en matière de recensement, répondant davantage aux besoins actuels. Le PLS et le PDC considèrent toutefois que le dossier mis en consultation est peu convaincant et la réflexion peu aboutie. Le PDC aurait souhaité un dossier moins technique et davantage centré sur la portée politique d'un recensement. Il constate par ailleurs avec étonnement que la proposition du CF dépasse largement le cadre légal actuel et qu'aucune analyse des besoins en informations n'a été menée récemment. Selon lui, le projet de nouveau recensement tel que présenté est le résultat d'un exercice purement financier et non l'aboutissement d'une réflexion approfondie sur la portée d'un recensement en Suisse.

Le PLS et le PRD auraient souhaité être consultés sur le principe même d'un changement de système et non pas une fois la décision du CF prise.

A3 *Villes, communes, associations cantonales*

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS) critiquent la manière unilatérale dont le CF a pris sa décision, sans consulter les cantons, ni les communes. L'UVS juge par ailleurs les questions posées dans le cadre de la consultation tronquées puisqu'elles ne portent que sur la variante choisie par le CF. En tant que représentante des grandes villes, l'UVS estime qu'elle aurait dû être consultée en même temps que les cantons.

A4 *Milieus économiques, syndicats*

Pour l'Union syndicale suisse (USS), l'ouverture statistique de la Suisse à l'égard de l'Union Européenne ne doit pas se faire au détriment de l'information statistique interne; les ressources financières et en personnel doivent être assurées, afin de ne pas mettre à mal une source d'informations qui profite à la collectivité. En 2010, le recensement doit être réalisé de manière à assurer la comparabilité et la qualité des données; à l'heure actuelle, seul un relevé exhaustif peut l'assurer.

Pour la Société suisse des employés de commerce (sec), la proposition du CF relève de l'exercice purement financier. Elle s'étonne par ailleurs de la manière dont celui-ci a pris sa décision, sans consulter les cantons, alors que ces derniers sont directement touchés.

A5 Milieux scientifiques

La Société Suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale (OEPR) reproche au CF la manière dont il a pris sa décision, sans consulter les cantons, ce qui est contraire à la loi sur le recensement.

B. Sur le choix de la variante 4

B1 Cantons

La totalité des cantons s'oppose au choix de la variante 4 (registres + enquêtes par sondage tous les ans ou tous les deux à quatre ans). Les cantons sont favorables à la variante 3 (registres + relevé exhaustif) qui, selon eux, permettrait d'une part, de contrôler la qualité des registres et, d'autre part, d'éviter une perte en informations essentielles. Pour VD, si la variante 3 ne devait pas pouvoir être mise en oeuvre, il faudrait alors appliquer la variante 1 (renoncer à harmoniser les registres et procéder à un RFP similaire à celui de l'an 2000). Les petits et moyens cantons (par ex. JU ou SO) soulignent le côté inégalitaire de la variante 4. Avec une telle variante, les grands cantons bénéficieraient automatiquement de résultats représentatifs, alors que les petits et moyens cantons devraient financer eux-mêmes des densifications pour obtenir le même niveau d'information.

Le canton d'AI rejette les décisions du CF sans donner plus de précisions quant à la variante à appliquer. Quant au canton d'OW, il considère le choix de la variante 4 comme problématique, notamment à cause de la perte d'informations qu'elle suppose. Il dit s'opposer en cela à ses communes qui se déclarent favorables à la solution proposée par le CF pour des raisons de coûts et de charge de travail.

Selon les cantons, la réalité confédérale de notre pays requiert une finesse d'analyse que seul un relevé exhaustif de qualité permet et que cette tâche n'est pas du ressort des cantons, mais demeure une tâche fondamentale de la Confédération (AI, BL, GE, GL, LU, SZ, TG, TI, VD). Or, la solution proposée équivaut à une suppression pure et simple du recensement pour le remplacer par une statistique à la périodicité indéfinie, qui est jugée comme une maigre amélioration par rapport à une statistique annuelle de la population (BL, GL, NE, NW, SH, SZ, TG, VD, VS, ZH). De plus, en supprimant le recensement, on renonce également à une fonction essentielle de celui-ci, à savoir son rôle de valeur de référence pour le tirage d'échantillons, la pondération et l'interprétation de résultats (BS, GL, GR, LU, SZ, TG, ZG, ZH).

Pour LU, un changement de méthode peut tout à fait être envisagé, mais sur le long terme. Les conditions de base pour un recensement fondé exclusivement sur les registres ne sont, selon lui, pas remplies en Suisse. Le procédé proposé est jugé peu élaboré et prématuré.

Plusieurs cantons (GL, LU, NW, SZ, VS) sont d'avis que le choix du CF porte préjudice au processus d'harmonisation des registres (ils ne sont prêts à s'investir dans l'harmonisation que s'ils obtiennent ensuite au niveau du RFP des données de qualité et pour des niveaux géographiques fins, ce que fournirait la variante 3) et à la statistique fédérale en général (GL, SZ, TG, UR, VD, VS).

B2 Partis politiques

Autant le Parti radical-démocratique (PRD), que le Parti socialiste (PS), l'Union démocratique fédérale (UDF), le Parti démocrate chrétien (PDC) et le Parti libéral (PLS) soulignent l'importance du recensement en tant qu'instrument de planification et d'analyse. Selon ces partis, la solution retenue par le CF ne permettra pas d'obtenir des résultats semblables. Les raisons avancées recourent pour l'essentiel celles des cantons (combinaisons entre variables impossibles, rupture avec les séries statistiques précédentes, etc.).

Pour le PS, le recensement participe à la stabilité politique et à la cohérence du pays; il est ainsi essentiel à la politique économique. Pour 2010, le PS est favorable à un relevé exhaustif qui doit par la même occasion servir à la réforme et à l'harmonisation des registres, comme ce fut le cas en 2000 pour le domaine des bâtiments et des logements. A son avis, il est trop tard pour se lancer dans l'étude d'alternatives sérieuses. Il est rejoint en cela par le PDC qui doute que l'on puisse disposer, en 2010 déjà, d'une base suffisamment sûre pour réaliser un recensement selon la nouvelle méthode proposée. Pour le PDC, le prochain recensement doit garantir la collecte des mêmes informations que par le passé, mais selon des procédures modernisées. Quant à l'UDF, jugeant la réalisation de l'harmonisation des registres peu réaliste d'ici 2010, il est d'avis que le prochain recensement doit se faire comme par le passé et en respectant le rythme décennal.

Selon le PRD, une éventuelle abolition du recensement ne peut se faire que sur la base d'une décision politique largement soutenue. L'option choisie par le CF doit, toujours selon le PRD, être rediscutée avec les cantons comme le prévoit l'article 3 de la loi sur le recensement. Dans l'immédiat, les deux variantes 3 et 4 (registres + enquête exhaustive / registres + enquêtes par sondage) doivent être poursuivies et devront être présentées au Parlement. Tout doit être entrepris pour qu'aucune de ces deux variantes ne subisse de préjudices.

Pour l'après 2010, le PS n'est pas opposé à l'idée des enquêtes par sondage, mais cette méthode doit encore être analysée de manière approfondie. Il préconise dans tous les cas une discussion large et ouverte sur le devenir du recensement.

B3 Villes, communes, associations cantonales

L'Union des villes suisses (UVS) rappelle que le recensement est le relevé le plus important de la statistique publique et que sa portée pour la connaissance du pays et le fonctionnement de ses institutions démocratiques est grande.

Pour l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), ainsi que pour le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), la solution retenue par le CF représente une énorme perte en informations, met à mal l'historicité des données et surtout, empêche toute analyse de phénomènes intercantonaux. Tous deux considèrent cette solution comme prématurée.

Le SAB, comme l'UVS sont d'avis qu'il faut, en 2010, procéder à un relevé alliant registres et relevé exhaustif, un relevé qui doit servir à l'harmonisation définitive des registres des habitants, notamment au niveau de l'introduction de l'EWID.

B4 Organismes nationaux

Pour la Banque nationale suisse (BNS), une amélioration de la qualité des données et une réduction des dépenses sont des arguments qui parlent en faveur de la décision du CF.

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) relève l'importance du recensement en tant que source essentielle d'informations sur la situation des familles en Suisse. Ces informations sont utilisées dans de nombreux processus de décision en politique familiale et en recherche. Pour la COFF, la solution proposée représente une grosse perte en informations et en données de qualité. Elle enraye la réalisation d'une image statistique détaillée de la Suisse pour tous les niveaux fédéraux et balaie la fonction de valeur de référence du recensement. La COFF considère la solution retenue comme prématurée et préconise, pour 2010, la réalisation d'un relevé exhaustif. Pro Juventute est également favorable à un relevé exhaustif en 2010, un relevé qui doit permettre de parachever l'harmonisation des registres.

B5 Milieux économiques, syndicats

De manière générale, les milieux contactés par la Fédération des entreprises suisses (economiesuisse) adhèrent à la solution retenue par le CF. Cela, essentiellement pour des raisons d'économies et d'allègement de la charge de travail des répondants. Seule la Chambre de commerce zurichoise se montre favorable à un relevé similaire à celui de 2000 (préimpression des données pour contrôle et relevé exhaustif des informations non présentes dans les registres).

En dehors d'economiesuisse, les milieux économiques et les syndicats qui se sont prononcés dans le cadre de cette consultation relèvent l'importance du recensement et des données détaillées qui en ressortent. La plupart d'entre eux s'opposent à la décision du CF (Union syndicale suisse – USS; Union Suisse des Paysans – USP; Centre patronal; « Schweizerischer Mieterinnen- und Mieterverband » – MV; Association suisse des locataires – ASLOCA;

Association Transports et Environnement – ATE; Touring Club suisse – TCS; Union des transports publics – UTP; Hôtellerie suisse - hotelleriesuisse). Les principaux arguments avancés sont la perte en informations détaillées de première importance pour leurs domaines respectifs, la rupture avec les séries statistiques précédentes ou encore le manque de comparabilité entre les données.

Selon l'ASLOCA, priorité doit être donnée à des informations statistiques de qualité. Pour cela, il convient d'éviter des pertes et des ruptures statistiques qui détérioreraient la valeur de l'information mise à disposition.

La Société suisse des employés de commerce (sec) estime pour sa part que le recensement est un moyen de sensibiliser la population à l'importance d'un tel outil pour la vie politique de notre pays.

Autant le Centre patronal que l'ASLOCA, l'UTP ou encore le TCS sont d'avis qu'il est nécessaire, en 2010, de procéder à un relevé exhaustif avec recours aux registres. L'opération doit non seulement permettre de récolter les informations manquantes, mais également de contrôler les données des registres. Pour le MV, soit le CF garantit que les registres seront harmonisés d'ici 2010 avec la qualité voulue (y.c. l'EWID) et que les données tirées de ceux-ci seront complétés par un relevé exhaustif (ou par sondage, mais en 2010 et ensuite selon une fréquence à définir), soit il procède à un relevé classique. L'USS en appelle à un recensement de qualité, livrant des données détaillées, comparables dans le temps et couvrant l'ensemble des thèmes traités jusqu'ici. Le Centre patronal et le MV s'opposent à toute idée de report.

B6 Milieux scientifiques

La « Swiss Statistical Society » est favorable à la mise en place d'un système intégré de statistiques. Il est toutefois d'avis qu'au niveau du recensement, celui de 2010 doit se faire sur la base de registres complétés par une enquête par sondage dont l'échantillon doit permettre des exploitations jusqu'au niveau régional.

Pour un membre du groupe d'experts de la statistique sanitaire (stat.san), l'absence d'informations exhaustives sur la composition socio-économique de la population ne serait pas sans conséquences pour l'accomplissement de certaines tâches à l'avenir (pour par ex. la planification et l'évaluation des besoins). Une modernisation du processus de collecte des informations, ainsi que l'harmonisation des registres sont des démarches positives, mais stat.san estime que le contenu des registres est, à ce jour, trop pauvre pour permettre l'établissement de l'état et de la structure de la population. Il est d'avis qu'un relevé exhaustif reste nécessaire, notamment pour assurer une base de référence à jour pour les enquêtes par sondage.

La Société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale (OEPR), ainsi que l'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG) sont opposées à la décision du CF pour des raisons de contenu (suppression du recensement et grosse perte d'informations), mais également de procédure (non-consultation des cantons - OEPR). Autant l'OEPR

que l'OSIG souhaite qu'en 2010 un recensement de qualité soit réalisé, livrant des données détaillées, comparables et couvrant l'ensemble des thèmes traités jusqu'ici.

L'OSIG réfute par ailleurs l'idée qu'un recensement représente une lourde tâche pour la population. D'une part parce que le recours aux données des registres allège le questionnaire, mais permet également aux personnes de vérifier les données les concernant et, d'autre part, parce que la multiplication des enquêtes par sondage représente une bien plus lourde tâche qu'une opération décennale.

B7 Eglises et communautés religieuses

Les Eglises et communautés religieuses officiellement reconnues soulignent qu'un éventuel renoncement à un relevé détaillé de l'appartenance religieuse serait en complète contradiction avec une société dont la pluralité religieuse est toujours plus marquée. Ces informations sont importantes autant pour l'Etat (Schutz des Religionsfriedens – BS Art 72 Abs 2) que pour les Eglises et les communautés religieuses.

B8 Avis spontanés

Le VZGV (Verein Zürcher Gemeindeschreiber und Verwaltungsfachleute) est favorable à l'option choisie par le CF essentiellement pour des questions d'économies, mais aussi pour la décharge que cela représente pour la population.

Les prises de positions de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne-Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (EPFL-ENAC), la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), Information géographique (e-geo.ch), le Conseil de l'organisation du territoire (COTER), l'Association Suisse de géographie (ASG) et la fédération suisse du tourisme (FST) rejoignent, dans les grandes lignes, la position des cantons en s'opposant notamment au choix de la variante 4. Ceci en raison de la perte en informations détaillées qu'elle représente, l'absence de relation analytique entre les enquêtes par sondage, la perte de comparabilité avec les recensements précédents ou encore l'annihilation de combinaisons de données simultanées dans les domaines de la démographie, de l'économie, de la culture, de l'habitat et de la mobilité.

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS) salue la volonté de moderniser le recensement et de mettre en place un système de relevés fondés sur les registres. Mais la renonciation au recensement représenterait une perte en informations importantes, notamment pour la recherche en sciences sociales. L'ASSHS est d'avis qu'avant de vouloir appliquer le modèle proposé, il est impératif de s'assurer de la qualité des données que les enquêtes par sondage seront à même de livrer, de la comparabilité de ces données avec les recensements précédents et enfin, que les données tirées des registres pourront être reliées à celles obtenues par sondage, même si le nouveau numéro d'assurance sociale (NAS) n'est pas encore disponible. L'Académie souhaite

également être assurée que l'OFS ne va pas s'attribuer le monopole des données récoltées. La Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) rejoint en tout point la position de l'ASSHS.

L'ASG, en tant qu'association faîtière des géographes suisses des instituts de géographie des écoles supérieures et de sociétés affiliées, estime qu'en l'état actuel des travaux préparatoires au recensement 2010, une réforme à plus ou moins long terme du programme n'est pas possible. La solution préconisée par le CF correspond à une abolition pure et simple du recensement et donc à la fin d'un instrument démocratique au service d'une politique transparente. Information géographique (e-geo.ch) met l'accent sur l'importance des données du recensement pour les systèmes d'information géographique (GIS), des données qui souvent doivent être disponibles au niveau de l'hectare. Pour le Directeur de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne (en tant que membre de l'ASG), en l'état actuel des registres de la population, seul un recensement exhaustif est à même de fournir les données nécessaires à leurs travaux de géographes.

Le Fond national suisse de la recherche scientifique (FNS) juge nécessaire de procéder à un relevé exhaustif en 2010, d'une part afin de vérifier le contenu des registres et, d'autre part, afin de fournir aux chercheurs la base nécessaire pour s'assurer de la représentativité des échantillons. Un report représenterait une rupture dans les données statistiques récoltées depuis 1850 ce qui serait dommageable pour la recherche.

Pour Basel Economics (BAK), le renoncement à un recensement exhaustif aurait de lourdes conséquences sur les analyses et les pronostics économiques, tant au niveau régional que spatial.

C. Au sujet de la loi sur le recensement fédéral de la population (LRFP) de 98

C1 Cantons

Pour les cantons, la décision du CF est en contradiction avec la loi sur le recensement en particulier avec l'art. 3, al. 1 (« En collaboration avec les cantons, le Conseil fédéral fixe le programme, définit la méthode du relevé et en règle l'exécution ») pour ce qui est de la non consultation des cantons et avec l'article 1 (« Des données sur la structure de la population, des ménages, des logements, des bâtiments, des établissements et sur les mouvements de navetteurs sont collectées tous les dix ans sur l'ensemble du territoire suisse ») pour sa proposition de renoncer à un relevé exhaustif des données ne figurant pas dans les registres (AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GR, JU, LU, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VD, VS, ZH). Ils s'étonnent que les documents mis en consultation ne mentionnent nulle part qu'une telle décision nécessite une révision de la loi actuelle sur le recensement (AG, BS, GR, NE, NW, SG).

AG précise que la décision du CF est non seulement en contradiction avec la loi sur le recensement, mais également avec la charte de la statistique publique de la Suisse (chap. « Recommandations pour l'organisation du système statistique public »), charte que l'Office fédéral de la statistique (OFS) a signée.

Il est rappelé (GE, NE) que sur demande de la CORSTAT, le Pr. Th. Tanquerel a fourni un avis de droit qui précise que la loi RFP, dans sa teneur actuelle, ne permet pas de renoncer à des relevés exhaustifs au profit d'enquêtes par sondage. Il souligne également que la collaboration avec les cantons est plus contraignante que la simple consultation et implique que les besoins des cantons soient dûment pris en considération dans le cadre d'un processus de négociation, sans toutefois que les cantons aient un droit de veto sur la décision finalement prise par le Conseil fédéral.

C2 Villes, communes, associations cantonales

Pour l'Union des villes suisses (UVS), la décision du CF implique une modification de la loi. Or, les documents distribués dans le cadre de la consultation ne mentionnent nulle part cette exigence.

C3 Avis spontanés

L'Association Suisse de géographie (ASG) attend du CF qu'il revienne sur sa décision et propose un programme qui tienne compte des bases légales en vigueur ou qui mentionne pour le moins la nécessité de réviser celles-ci. Il est rejoint en cela par Basel Economics (BAK) et l'Association suisse de science politique (ASSP).

D. Sur le principe d'un recensement de la population fondé sur les registres

D1 Cantons

La volonté de la Confédération d'utiliser au mieux les informations déjà contenues dans les registres est saluée (AG, AI, BE, BS, FR, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SH, UR). Toutefois, la qualité de ces derniers demande, de l'avis de nombreux cantons (AR, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZH), à être vérifiée, notamment par le biais d'un relevé exhaustif, à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays. Pour BE, NE, SO et TI, assurer à l'avenir la répartition des sièges au Conseil national sur la base de registres dont la qualité n'est pas assurée et selon une méthode non encore expérimentée pourrait poser de gros problèmes.

Pour SG, la volonté de réaliser un recensement fondé sur les registres est en contradiction avec le message transmis par le CF dans le cadre de la dernière révision de la loi sur le recensement qui précisait (p. 9 du message): « *In der Volkszählung 2010 sollte es jedoch möglich sein, Registerzählung mit*

Direktbefragung zu verbinden und nur noch diejenigen Merkmale mittels Fragebogen zu erheben, die nicht in den Registern vorhanden sind ». Dans le même ordre d'idée, NE revient sur les différentes interventions parlementaires qui ont suivi l'évaluation du recensement 1990 et qui affirmaient qu'il n'était pas possible de renoncer à un recensement exhaustif, lequel restait une base de référence indispensable pour les décisions à tous les niveaux institutionnels, ainsi que pour l'économie, la politique et la science.

Un recensement de la population fondé exclusivement sur les registres tel qu'avancé par le CF livrerait des données dont les cantons et communes disposent déjà (AG, BL, FR, GE, GL, JU, LU, OW, SZ). Le profit d'une telle démarche reviendrait en premier lieu à la Confédération (FR, LU, NE, OW, SH, UR, VD). A elle donc d'en assumer la réalisation.

D2 Partis politiques

Le Parti socialiste (PS) considère qu'en matière de facilité d'accès et de comparabilité entre registres, la Suisse a un temps de retard sur, notamment, les pays nordiques qui grâce à un système de registres multiples et surtout interconnectés, peuvent renoncer à un questionnement direct de la population. Pour que le principe d'un recensement fondé sur les registres soit fructueux, toutes les sources potentielles doivent être étudiées (ex. registre des impôts pour les informations sur la pendularité).

D3 Villes, communes, associations cantonales

L'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) se montrent favorables au principe même de recourir aux registres pour faciliter la réalisation du recensement et diminuer la tâche des répondants. Cela suppose toutefois que les registres soient harmonisés ce qui n'est pas sans poser des problèmes, notamment au niveau des identifiants (voir chapitre E).

D4 Organismes nationaux

La Banque nationale suisse (BNS) voit dans l'utilisation des registres la possibilité de diminuer les coûts et d'assurer une meilleure qualité des données.

D5 Milieux économiques, syndicats

L'Union syndicale suisse (USS) est favorable à l'utilisation des registres, pour autant que ceux-ci soient reliés entre eux et que la qualité des données soit assurée. L'accès à de nouveaux registres doit être étudié, notamment pour la vie active ou encore la formation.

Pour l'Union Suisse des Paysans (USP), il est essentiel de ne plus procéder à des enquêtes directes là où les informations peuvent être tirées de registres.

L'Association Transports et Environnement (ATE) considère que le principe d'un relevé fondé exclusivement sur les registres est envisageable, mais à moyen terme. Vouloir réaliser un tel relevé en 2010 déjà provoquerait des pertes substantielles.

D6 Milieux scientifiques

La société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale (OEPR) est favorable à l'harmonisation des registres, mais doute que ceux-ci soient déjà utilisables pour 2010. Dans ce contexte, elle rappelle que dans les pays où un tel système est déjà appliqué, les registres existants sont plus nombreux et leur mise en place a pris des années.

D7 Avis spontanés

La Société suisse de sociologie (SSS) n'est nullement opposée à un changement de système, pour autant que celui-ci soit planifié et organisé avec soins. Basel Economics (BAK) est en total accord avec le principe d'un recensement fondé sur les registres, mais il juge la solution prématurée pour notre pays.

Pour l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne-Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (EPFL-ENAC), l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS) et le Conseil de l'organisation du territoire (COTER), si le concept de relevés fondés sur des registres est déjà largement appliqué dans les pays nordiques, il ne faut pas perdre de vue que ces pays disposent de registres des habitants et de registres de déclaration domiciliaire centralisés et dotés d'un système uniforme d'identification des personnes dont la mise en place s'est étalée sur des décennies. L'EPFL-ENAC et le COTER considèrent qu'en matière d'élaboration, de facilité d'accès et surtout de comparabilité spatiale des registres, la Suisse se situe loin derrière des pays centralisateurs et qu'il serait prématuré de vouloir réaliser en 2010 déjà un relevé fondé sur les registres. Dans la situation présente et compte tenu des retards pris, seul un relevé structurel exhaustif au moyen d'un questionnaire des personnes et des ménages peut être envisagé. Le recensement 2010 doit servir à la réforme et à l'harmonisation des registres des habitants, comme ce fut le cas en 2000 dans le domaine des bâtiments et des logements. Le COTER est d'avis qu'il faut, en 2010, réaliser un recensement qui assure la même qualité que les derniers réalisés et ce, moyennant une participation de la population, des cantons et des communes. Pour cela, seul un recensement avec questionnaires est envisageable.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) estime indispensable qu'avant de remplacer les relevés exhaustifs par le contenu des registres, une vérification soit entreprise afin de s'assurer de la fiabilité de ce contenu. Pour la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), la préparation du recensement 2010 doit tenir compte des bases légales existantes. A son avis, le prochain recensement doit se faire sur la base des registres, mais avec un relevé exhaustif des données qui ne se trouvent pas dans les registres.

Basel Economics (BAK) est en total accord avec le principe d'un recensement fondé sur les registres, mais il juge la solution prématurée pour notre pays.

E. Sur la question des identifiants (EGID, EWID, NAS)

E1 Cantons

AG, BS, GE et JU rappellent que la question de l'enregistrement et de la mise à jour des identifiants dans les registres n'est toujours pas résolue (en particulier dans les villes) et qu'il est optimiste de penser que cela sera chose faite en 2010. Pour VD, l'attribution d'un EWID (identificateur de logement) fiable pour chaque habitant ne sera pas possible d'ici le prochain recensement, même si celui-ci devait être reporté de quelques années.

GE est opposé à l'établissement d'un lien entre les personnes et le logement au moyen de l'EWID pour des raisons liées à la protection de la personnalité. Il en va de même pour l'identificateur fédéral universel de personne (AR, GE). Selon GE, le dispositif légal de protection de la personnalité est insuffisant.

Quant au nouveau numéro d'assurance sociale (NAS), GE est d'avis que compte tenu de l'importance de ce numéro dans le dispositif prévu, il conviendrait de repousser le recensement d'ici à son introduction de ce numéro. BE, AG saluent l'intention de recourir à un numéro d'identification dans les registres. BE, AG, OW pensent toutefois que le numéro STAR (du registre INFOSTAR) serait plus adéquat que le NAS. Ceci parce que le numéro STAR sera opérationnel dès 2008 (alors que l'utilisation du NAS n'est pas envisageable pour le prochain recensement), qu'il touche une population plus large (comprend également les étrangers sans travail) et, enfin, parce qu'il provient du registre d'état civil, donc d'une source de données avec force probante, consolidée par l'article 9 du Code Civil.

Aucune question n'ayant été posée sur le thème du numéro d'identification de la personne, LU espère que les cantons seront encore consultés sur la question de l'utilisation du nouveau numéro d'assurance sociale.

VD est d'avis que les projets d'harmonisation des registres et de numéro d'identification des personnes doivent, contrairement à la solution proposée par le CF, être menés de front et être fonctionnels pour le prochain recensement.

E2 Partis politiques

Le PRD et l'UDF voient dans l'introduction du numéro d'assurance sociale (NAS) des risques potentiels de dérives qui pourraient mettre à mal le principe de protection de la personnalité. Le PRD regrette qu'au niveau du message sur l'harmonisation, la distinction ne soit pas plus nette entre l'utilisation du NAS à des fins statistiques et son utilisation à des fins administratives.

Quant à l'Union démocratique du centre (UDC), elle se montre critique par rapport à toute forme d'identifiant qu'elle considère comme un risque d'atteinte à la protection de la personne.

E3 Villes, communes, associations cantonales

L'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) salue l'initiative de la Confédération d'harmoniser les registres et reconnaît la nécessité d'introduire un identificateur de personne.

Pour l'Union des villes suisses (UVS), l'introduction et l'actualisation de l'EWID ne sont pas réalisables dans les grandes villes d'ici 2010.

Moyennant une loi claire et explicite, l'Association suisse des officiers de l'état civil (ASOEC) est d'avis qu'il n'y a pas de raisons de craindre pour la protection de la personnalité. Quant à la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC), elle prône l'utilisation du numéro STAR en lieu et place du NAS. Selon elle, on éviterait ainsi d'inutiles discussions sur le financement de l'introduction du NAS dans INFOSTAR.

E4 Organismes nationaux

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) rappelle que l'attribution de l'EWID demeure un problème, spécialement dans les grandes villes.

E5 Milieux scientifiques

L'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG) est favorable à l'introduction d'un numéro d'identification pour les personnes dans lequel il voit la possibilité de mieux traiter et contrôler les données. Elle estime également que les craintes par rapport à la protection de la personnalité ne se justifient pas dès l'instant où un cadre légal est défini.

F. Au sujet de l'harmonisation des registres

F1 Cantons

La volonté d'harmoniser les registres des habitants à un niveau national est un projet jugé exclusivement fédéral qui ne profite guère aux cantons, puisque ceux-ci disposent déjà des données considérées (BS, LU, NE, NW, OW, SH, UR, VD, ZH). La réalisation de l'harmonisation est ainsi étroitement liée à la bonne volonté des cantons et communes et ceux-ci ne voient guère l'intérêt de poursuivre une procédure dont la qualité n'est pas assurée, qui représente une grosse perte en informations détaillées et, qui plus est, représente une lourde charge financière (BS, NE, NW, SG, SH, UR, ZH). Le choix de la variante 4 pourrait mettre en péril le processus d'harmonisation des registres.

Si la procédure d'harmonisation est entamée dans bon nombre de cantons, sa réalisation effective suppose encore des efforts considérables (AG, BS, FR, VD), ne serait-ce que parce qu'en cas d'acceptation du projet de loi, bon nombre de bases légales cantonales devront encore être adaptées (VD). Face à l'ampleur de la réalisation technique de l'harmonisation (et compte tenu de l'introduction d'un numéro d'identification des personnes), VD est favorable à un report du recensement.

F2 Partis politiques

Le PRD salue l'engagement de la Confédération envers l'harmonisation des registres cantonaux et communaux. Le PS se montre également favorable au projet d'harmonisation. Il souhaite qu'il soit réalisé le plus rapidement possible; pour cela, les ressources financières et en personnel doivent être libérées en conséquence. Il doute toutefois que le projet puisse être mené à bien d'ici 2010. Selon le PDC, la situation actuelle en matière d'harmonisation des registres ne donne pas une garantie suffisante de pouvoir disposer en 2010 d'une base sûre pour mener à bien le prochain recensement de la population.

Quant à l'UDF, il se déclare favorable au projet d'harmonisation, mais pour autant que les règles de protection des données sur la personne soient respectées.

F3 Villes, communes, associations cantonales

Autant l'Association suisse des officiers de l'état civil (ASOEC), que l'Association suisse des contrôles des habitants (ASCH), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), l'Association des Communes Suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS), le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC) se déclarent favorables à l'harmonisation des registres.

Le SAB (en regard de la prise de position des cantons), l'UVS et l'ACS doutent toutefois que l'harmonisation puisse se faire de manière intégrale d'ici 2010, notamment au niveau de l'EWID; le risque est dès lors grand de se retrouver avec des situations hétérogènes d'un canton à l'autre et de ne pas obtenir des données comparables.

L'UVS et l'ACS soulignent encore qu'il s'agit avant tout d'un projet de la Confédération et que le financement lui en revient.

F4 Organismes nationaux

La Coordination de l'information géographique (COSIG), ainsi que le Conseil suisse des aînés (CSA) saluent l'initiative de la Confédération d'harmoniser les registres et reconnaissent la nécessité d'introduire un identificateur de personne. Il en va de même de la Banque nationale suisse qui voit dans l'harmonisation des registres une meilleure assurance qualité des données.

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) est, elle aussi, favorable au principe d'harmonisation des registres, mais pense qu'un relevé exhaustif demeure nécessaire pour contrôler ces données. Quant à Pro Juventute, s'il salue également le projet d'harmonisation des registres, il souligne que celui-ci ne doit pas se faire au détriment de la qualité des données que peut livrer un recensement. Il estime également peut réaliste de vouloir harmoniser l'ensemble des registres d'ici 2010, ce qui ne manquerait pas de se répercuter sur la qualité des données. A ses yeux, un report du recensement ne résoudrait en rien le problème.

F5 Milieux économiques, syndicats

L'Association Transports et Environnement (ATE), economiesuisse et le Touring Club Suisse (TCS) approuvent le projet d'harmonisation des registres. Toutefois, pour l'ATE, un relevé fondé exclusivement sur les registres n'est envisageable qu'à moyen terme.

Le « Schweizerischer Mieterinnen- und Mieterverband » (MV) approuve le projet, mais doute que les registres puissent être harmonisés d'ici 2010, notamment au niveau de l'EWID, mais également par rapport à l'actualisation du RegBL. Il estime de plus que la qualité des données des registres pourrait se révéler lacunaire et que seul un relevé exhaustif permettrait de contrôler ces données.

F6 Milieux scientifiques

L'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG) salue, elle aussi, le projet d'harmonisation des registres.

F7 Avis spontanés

Le Fond national suisse de la recherche scientifique (FNS) considère de manière très positive les travaux entrepris par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) en vue de coordonner et d'harmoniser les registres, mais la réalisation intégrale de cette harmonisation ne lui paraît pas possible pour 2010. Si, malgré tout, la solution des registres devait être maintenue, le FNS préférerait alors que le recensement soit retardé de 1 ou 2 ans plutôt que de travailler avec des registres incomplets. Il souhaite toutefois que cette possibilité soit accompagnée d'un relevé exhaustif des caractères non présents dans les registres.

G. Au sujet des données contenues dans les registres

G1 Cantons et milieux intéressés

Les cantons soulignent qu'il est incorrect d'estimer à près de 50% les données qui pourront être extraites des registres harmonisés (BE, BS, GR, JU, LU, NE,

SG, SO, VD). Sur les 22 questions contenues dans le questionnaire individuel du RFP2000, seules 5 d'entre elles trouveraient une réponse dans les registres de personnes. De plus, l'état civil ou encore le sexe ne peuvent être évalués au même titre que des informations qui comportent des milliers de modalités comme c'est le cas pour, par ex., la profession. Ils (AG, BL, BS, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SO, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH) rappellent que des informations aussi importantes que celles sur, notamment, la mobilité professionnelle, les langues nationales et « non nationales » ou encore le paysage religieux ne pourront pas être tirées des registres.

Par définition, les informations tirées des registres communaux ne sont pas d'une grande utilité pour les communes. Ce sont les données supplémentaires récoltées par échantillon qui les intéressent. Mais, à moins de transformer les enquêtes en recensements, ces données ne seront justement pas disponibles au niveau communal (FR).

Les remarques des milieux intéressés sollicités dans le cadre de la deuxième consultation et favorables au maintien d'un recensement exhaustif (du moins en 2010) vont dans le même sens que celles des cantons. Les registres ne couvrent qu'une infime partie des informations relevées jusqu'à présent par le recensement et ce sont précisément ces données qui sont d'une grande utilité pour leurs domaines respectifs. Des enquêtes par sondage ne seront jamais à même de couvrir les mêmes besoins.

H. Au sujet des enquêtes par sondage

H1 Cantons

Les cantons (BE, BS, FR, GE, GR, LU, UR, VD, VS) constatent que les documents mis en consultation ne fournissent aucune conception globale ou documentation explicite sur la stratégie des sondages leur permettant de prendre clairement position. Sur la base de l'existant et malgré l'argument d'une plus grande actualité des données, ils sont d'avis que les relevés par échantillonnage ne constituent en aucun cas une solution de remplacement d'un relevé exhaustif et qu'une telle variante représenterait une grosse perte en informations de première importance (AG, BE, BL, BS, FR, GE, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG), notamment de toutes les données à un niveau géographique fin qui sont indispensables à la conduite de politiques cantonales et nationales, à la recherche ainsi qu'à l'économie privée.

ZH rappelle qu'un relevé exhaustif permet de recenser la structure de référence fondamentale, laquelle est essentielle pour ensuite évaluer la dimension des échantillons et pondérer les réponses et identifier les grandes tendances. Une enquête par échantillonnage permet d'approfondir des thématiques déterminées, à évolution rapide par des questionnaires détaillés qui ne pourraient plus être soumis à toute la population (par ex. vie active, situation économique du ménage). Les enquêtes par sondage n'ont de sens que comme complément à un

relevé exhaustif pour un approfondissement et une actualisation de thèmes spécifiques (LU).

Le canton de ZH mentionne également qu'il n'existe à ce jour aucune obligation de participer à une enquête par sondage ce qui pourrait fortement influencer le taux de participation de la population et donc introduire des biais dans les résultats. De plus, les résultats obtenus par sondage jouissent d'une moins grande crédibilité que ceux d'un recensement.

Pour LU, un concept d'enquête par sondage pour une partie des informations du recensement n'est, à priori, pas hors propos. Toutefois, pour permettre des comparaisons interrégionales, ainsi que la formation d'espaces fonctionnels, ces enquêtes devraient se référer à des unités géographiques homogènes, unités qui devraient dans tous les cas être plus différenciées que le niveau cantonal (AG, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, LU, NW, SG, SO, SZ, TG, UR, VD, ZH).

Le principe de densification de l'échantillon selon les besoins crée une inégalité de traitement entre les cantons, puisque seuls les plus grands d'entre eux obtiendront automatiquement des résultats représentatifs (GE, GR, JU, LU, UR). Quant aux résultats représentatifs au niveau des sept grandes régions, ces dernières sont souvent considérées comme très hétérogènes; des résultats à cet échelon sont jugés peu intéressants (GE, JU).

Autres inconvénients du dispositif : le fait d'étaler les enquêtes sur près de dix ans empêche toute relation analytique entre les thèmes traités (BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SZ, TG, UR, VD, ZH). La dimension historique (comparaison entre recensements) est également balayée (BE, GR, NW, OW, SH, UR, VD, ZH).

Les cantons (AG, BS, GE, JU, LU, SG, UR, VD) soulignent encore qu'en agissant de la sorte, la Confédération se prive elle-même d'informations essentielles pour la conduite de politiques nationales (politique des agglomérations, des transports, répartition des sièges au Parlement, etc.) et renonce ainsi à une vision d'ensemble de la structure socio-économique de la Suisse. BE, LU et NE se demandent d'ailleurs si avec une telle variante, notre pays serait encore en mesure de s'aligner sur les recommandations de l'ONU et d'Eurostat.

H2 Partis politiques

Au niveau des relevés par sondage, le PS estime nécessaire de prendre en considération la question de la protection des données, de la transparence de telles enquêtes, de leur stabilité, de leur comparabilité, mais aussi de leur représentativité pour tous les cantons, même les plus petits. Il juge également important de s'assurer que les données obtenues puissent être combinées entre elles, comme c'est le cas pour les données du recensement. Il voit dans les relevés par sondage avant tout un modèle pour l'avenir qui doit encore être analysé et détaillé.

Pour le PDC, le système des enquêtes par sondage n'est que vaguement décrit dans la documentation distribuée et les coûts ne sont pas le résultat de calculs sérieux et détaillés. Une telle proposition ne pourra en aucun cas compenser l'énorme perte en information due à la seule exploitation des registres de l'habitant.

H3 Villes, communes, associations cantonales

L'Association des Communes Suisses (ACS) est opposée à l'idée d'enquêtes par sondage pour les données manquantes et demande à ce qu'elles soient relevées dans le cadre d'un relevé exhaustif. Pour l'Association suisse pour l'aménagement du territoire (ASPAN), le fait d'étaler les enquêtes par sondage sur plusieurs années empêchera toute relation analytique entre les thèmes traités. De plus, en laissant le libre choix aux cantons de densifier ou non leur échantillon, le risque est grand de ne plus pouvoir distinguer les différents comportements régionaux. Dans tous les cas, les enquêtes par sondage ne pourront jamais livrer la même qualité de données qu'un recensement.

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), pour sa part, doute que la solution des enquêtes par sondage représente un allègement effectif de la charge de travail pour la population puisque le nombre d'enquêtes va aller en augmentant.

Pour l'Union des villes suisses (UVS), le système, bien que peu élaboré, vise clairement un allègement de la charge financière de la Confédération au détriment d'une base cohérente d'informations statistiques d'une grande utilité.

H4 Organismes nationaux

Selon la Banque nationale suisse (BNS), les résultats de relevés effectués sur la base de sondages sont, qualitativement parlant, meilleurs qu'un relevé exhaustif. De plus, toujours selon la BNS, les sondages sont modulables et s'adaptent ainsi mieux aux besoins de la recherche.

Pour les thématiques à traiter dans les enquêtes par sondage (en complément au recensement), Pro Juventute invite à se référer aux conclusions du programme national de recherche n° 52 (Fonds national suisse – Programme national de recherche 52 : L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations).

H5 Milieux économiques, syndicats

De part leur fréquence, les enquêtes par sondage peuvent, selon le « Schweizerischer Mieterinnen- und Mieterverband » (MV), représenter un atout, pour autant qu'elles soient toutes réalisées en 2010, puis selon une fréquence à déterminer. Le fait de les étaler sur plusieurs années en amoindrit fortement la portée. Pour le MV, soit on réalise toutes ces enquêtes en 2010, soit on procède à un relevé exhaustif des données non contenues dans les registres.

Pour l'Union Suisse des Paysans (USP), les enquêtes par sondage devraient être en mesure de livrer des informations au minimum au niveau des districts, voire des régions LIM (selon la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne).

Le Centre patronal est d'avis que les enquêtes par sondage se justifient pour les périodes intercalaires, pour approfondir des thèmes nécessaires aux décisions tant économiques que politiques.

S'il estime que les enquêtes par sondage font du sens, Economie Suisse y met comme condition préalable l'existence d'une base de référence, une base que seul le recensement peut représenter.

Pour la Société suisse des employés de commerce (sec), le concept d'enquêtes par sondage est peu élaboré dans les documents distribués. Il est toutefois clair que de telles enquêtes ne permettront plus d'établir les différences régionales.

L'Association Transports et Environnement (ATE) et le Touring Club Suisse (TCS) se montrent critiques par rapport à la possibilité laissée aux cantons de densifier les échantillons. Les espaces fonctionnels ne correspondent pas aux frontières politiques et le risque est grand d'avoir au final une hétérogénéité du paysage statistique. De plus, cette nouvelle conception empêche toute combinaison de variables économiques, démographiques, sociales et culturelles.

H6 Eglises et communautés religieuses

Selon les Eglises et communautés religieuses officiellement reconnues, les enquêtes par sondage empêchent toute relation analytique entre les thèmes, ce qui est dommageable.

H7 Avis spontanés

Pour l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS), la solution proposée conduit à une situation inégale entre cantons qui empêchera toute analyse intercantonale.

Pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les enquêtes par échantillonnage doivent avant tout permettre d'approfondir des domaines pour lesquels le recensement ne livrent que des données de calage.

I. Sur la question des coûts liés au nouveau concept

II Cantons

Les cantons (AG, AI, BL, BS, FR, GE, GL, LU, SZ, TG, TI, UR, VD, VS) saluent toute initiative visant à ménager les ressources financières et à rationaliser les procédures administratives, pour autant que l'action de l'Etat qui

en découle conserve une certaine utilité, ce qui, selon ces derniers, n'est pas le cas de la variante proposée.

De manière générale, la solution envisagée par le CF est jugée comme une volonté de transférer les charges financières de la Confédération vers les cantons. Les cantons qualifient ce transfert d'inacceptable, surtout compte tenu du peu de bénéfice qu'ils pourront retirer de l'exercice (AI, FR, GE, GR, JU, TI, VD, ZH). TI y voit un signal politique clair de la Confédération qui tend vers un désintérêt pour les problèmes internes de la Suisse. Pour GE, si le RFP2010 ne devait pas être à même de fournir pour l'ensemble du pays, à un échelon géographique fin (commune, quartiers des villes notamment), des informations de bonne qualité sur la structure démographique et socio-économique de la population, sur la structure des ménages et les conditions d'habitation, il ne serait pas disposé à contribuer à son financement.

En l'absence d'une évaluation financière claire et détaillée du projet, LU, SG et VD estiment peu fondé de se prononcer sur la question des coûts. Même constat en ce qui concerne les enquêtes complémentaires. Etant donné les désavantages liés à ce système (perte d'informations, principe inégalitaire, manque d'uniformité, etc.), les cantons de BS, FR, GE, SG, VD doutent que le rapport coût/bénéfice du système proposé soit vraiment plus favorable que celui de l'ancien système.

En ce qui concerne l'harmonisation des registres, NE, NW, OW, SH, UR, VD et ZH font remarquer qu'elle profite essentiellement à la statistique fédérale et qu'à ce titre, il n'est pas question pour les cantons ou communes de contribuer à son financement. Les cantons n'ont pas besoin du projet d'harmonisation pour disposer d'une statistique annuelle de la population.

Nombre de cantons sont d'avis que compte tenu des investissements déjà consentis au niveau de l'harmonisation des registres, des améliorations possibles au niveau des méthodes de relevé et compte tenu des développements de l'internet, il est possible de diminuer de manière sensible les coûts d'un recensement qui serait organisé sur la base de la variante 3 (AG, BE, BL, BS, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SZ, TG, TI, UR, VD, ZH). Il leur paraît donc incorrect de se contenter de considérer cette variante comme trop chère, alors qu'aucune estimation détaillée des coûts n'est faite. Pour LU, s'il est évident que la variante 3 coûtera dans tous les cas plus que la variante retenue par le CF, les bénéfices retirés en termes d'utilité justifient parfaitement l'investissement.

I2 Partis politiques

Le PDC déplore que les coûts de la perte en informations causée par la nouvelle proposition par rapport aux données collectées dans le cadre d'un recensement ne soient indiqués nulle part.

Le PLS doute que la solution proposée représente une véritable économie. La mise sur pied d'enquêtes spéciales pour combler les vides laissés par les registres administratifs risque, selon lui, de se révéler finalement plus onéreuse que prévu.

Pour le PS, la question des coûts ne doit pas être l'élément déterminant, mais bien l'assurance de données de qualité.

13 Villes, communes, associations cantonales

L'Association suisse pour l'aménagement du territoire (ASPA) comprend la volonté de la Confédération d'économiser, mais pense que le système proposé n'est pas encore applicable. L'ASPA et l'Union des villes suisses (UVS), soulignent par ailleurs qu'il est incorrect d'inclure les frais d'harmonisation dans les investissements nécessaires au recensement, puisque l'harmonisation profite en premier lieu à la Confédération.

L'UVS est d'avis que grâce au Registre des bâtiments et des logements et à l'Internet, il doit être possible de réaliser un recensement à moindres coûts. Le montant de 200 mio. avancé par l'OFS est considéré comme peu crédible.

Pour le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), l'option retenue par le CF représente clairement un transfert des charges de la Confédération vers les cantons et les communes.

14 Milieux économiques, syndicats

En regard des autres besoins statistiques, notamment par rapport à l'Union Européenne (bilatérales II), l'économiesuisse estime qu'une mesure raisonnable doit, financièrement parlant, être respectée au niveau du recensement. Elle salue en cela la proposition du CF qui permettra d'appréciables économies.

Pour l'Association suisse des locataires (ASLOCA), l'option choisie signifie clairement un transfert de la charge financière vers les cantons ce qui pourrait aboutir à un abandon partiel et progressif des statistiques exhaustives. L'ASLOCA juge inconcevable de mettre en danger un outil statistique tel que le recensement pour des économies à court terme.

L'Union des transports publics (UTP) aurait souhaité avoir une estimation des coûts que pouvait représenter la combinaison registres, relevé exhaustif et enquêtes par sondage. Elle souligne qu'un recensement avec un volume réduit de questions diminuerait non seulement les coûts, mais serait certainement mieux accepté par la population.

Quant à l'Association Transports et Environnement (ATE), elle juge incorrect d'inclure les frais d'harmonisation dans les investissements nécessaires au recensement, puisque l'harmonisation profite dans une large mesure à la Confédération.

La question du financement doit, de l'avis du Centre patronal, être traitée en collaboration avec les cantons et les communes. Il s'agit d'étudier les solutions permettant d'obtenir au moins les mêmes données que lors du dernier recensement.

I5 Milieux scientifiques

Si l'Organisation suisse pour l'information géographique (OSIG) comprend les besoins d'économies, elle doute par contre que la solution choisie en permette de véritables.

J. Sur la suite de la procédure

J1 Cantons

Considérant la décision du CF du 10 juin 2005 comme une déclaration d'intention plus que comme une décision, les cantons (AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, JU, NE, SG, SZ, TG, VD, VS) demandent expressément à être associés dès à présent à la mise sur pied du RFP2010, tel que le prévoit la loi RFP. Le recensement 2010 ne pourra être mené à bien que si la Confédération, les cantons et les communes travaillent étroitement ensemble (AG, NE, VS, ZH).

VD prône une évaluation objective de l'expérience de 2000 qui doit permettre la mise en place de nouvelles stratégies plus performantes, une d'entre elles étant la revalorisation des compétences communales et cantonales. Il demande également que la participation financière de la Confédération, des cantons et des communes soit clairement évaluée, quel que soit le mode de relevé.

Pour GE, LU, et TI, le point de départ des discussions doit être la définition du mandat d'information du prochain recensement. La réalisation du recensement est tributaire de l'engagement des cantons et des communes, un engagement directement proportionnel aux informations qu'ils pourront en retirer (JU, NE, TI, VS).

BS estime que des tests, tels les tests de simulation prévus à l'été 2005 (mais abandonnés depuis) devraient impérativement être menés. Ils pourraient fournir les éléments nécessaires à la mise en place d'une véritable stratégie des enquêtes par sondage.

FR demande à ce que le débat de fond sur le mandat d'information du recensement et sur la répartition des coûts soit repris dans un cadre global, transparent, concerté et non pas dissimulé sous le couvert d'un changement de méthode.

NE, LU et ZH en appellent à une expertise neutre et externe qui analyserait le projet suisse et le comparerait aux expériences réalisées dans d'autres pays, notamment au Canada, en France et en Norvège. Selon le canton de NE, si l'objectif à long terme est d'extraire toutes les données du recensement de registres existants, il faut étudier la possibilité d'accéder à des registres autres que ceux des personnes (registres des caisses de compensation ou encore les registres fiscaux).

J2 Partis politiques

Pour le PDC, le CF ne devrait pas prendre en considération uniquement l'aspect financier de l'entreprise, mais devrait tenir compte, de façon prépondérante, de la portée politique du recensement de la population pour les institutions démocratiques du pays.

Le PS souhaite que le message au Parlement (prévu pour fin 2006) précise notamment la manière dont la qualité des données des registres va être contrôlée et validée et comment le projet de création d'un numéro personnel d'identification unitaire va pouvoir être combiné de manière optimale avec un nouveau système de recensement de la population après 2010.

J3 Milieux économiques, syndicats

Pour l'Union syndicale suisse (USS), une nouvelle conception du recensement doit être envisagée pour l'après 2010, une nouvelle conception qui devra être le fruit d'un large consensus entre les milieux concernés.

Pour l'Association Transports et Environnement (ATE), la Confédération doit tenir compte des besoins des cantons, conformément à l'art. 3 de la loi sur le recensement.

J4 Milieux scientifiques

La société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale (OEPR) attend du CF qu'il revienne sur sa décision et qu'il soumette un programme respectant les bases légales existantes ou proposant les modifications nécessaires. Elle est d'avis que tous les milieux concernés doivent participer à l'organisation et au financement du recensement. L'OEPR se déclare par ailleurs disposée à participer à l'élaboration d'un nouveau concept, plus précisément à la définition du mandat d'information.

J5 Eglises et communautés religieuses

Les Eglises et communautés religieuses officiellement reconnues attendent du CF qu'il tienne compte de besoins exprimés, tel qu'il l'a promis dans sa réponse aux Eglises au mois de septembre 2005.

J6 Avis spontanés

Le modèle proposé est jugé prématuré par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS) qui en appelle à une expertise neutre.

Le Conseil de l'organisation du territoire (COTER) prône l'ouverture d'un débat sur le devenir du recensement, un débat soutenu tant politiquement que scientifiquement.

La Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) est d'avis qu'il s'agit en premier lieu de définir les besoins en informations statistiques de la Confédération, des cantons et des villes. Partant de cette base, il sera ensuite possible de définir la manière dont ces informations pourront être relevées. Ces réflexions doivent se faire en collaboration avec les cantons, villes et communes.

Selon l'Association Suisse de géographie (ASG) et Basel Economics (BAK), le programme du prochain recensement doit être défini en collaboration avec tous les partis intéressés.

La Société suisse de sociologie (SSS) et l'ASG se déclarent disposées à participer à la conceptualisation d'un nouveau modèle aussi performant que possible et répondant aux besoins des utilisateurs.

3.2. RÉPONSES AUX QUESTIONS

Introduction

Ce chapitre présente sous une forme synthétique les réponses apportées lors des deux procédures de consultation par les différents milieux contactés, ainsi que les avis spontanés qui ont été émis par plusieurs organismes durant l'ensemble de la procédure. Les deux séries de questions étaient légèrement différentes, selon qu'elles s'adressaient aux cantons – parties directement concernées par les travaux d'harmonisation – ou aux autres milieux intéressés. Par souci d'offrir une bonne vue d'ensemble, les réponses aux deux séries ont toutefois été regroupées, à l'exception des réponses apportées par les cantons à une question spécifique concernant leur éventuelle participation financière à la densification des enquêtes prévues dans la Variante 4 du recensement.

Dans chaque tableau, pour faciliter l'interprétation, les réponses ont été agrégées par types de réponse. Les nuances éventuelles par rapport à ces grandes catégories sont à chaque fois signalées par des notes de bas de page. De brefs commentaires accompagnent chaque tableau.

A. Première série de questions – harmonisation des registres

Les procédures de consultation comportaient deux séries de question : l'une focalisée sur la réalisation de l'harmonisation des registres de personnes en vue de leur utilisation statistique régulière, en combinaison avec les données du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) ; l'autre axée sur les besoins en information dans les domaines non couverts par les registres de personnes et le RegBL.

A1 Achèvement avant 2010 de l'harmonisation des caractères dans les registres de personnes

La question sur l'achèvement de l'harmonisation des caractères dans les registres de l'habitant avant 2010 a été posée un peu différemment entre la première (cantons) et la seconde (partis politiques, milieux intéressés) procédure de consultation.

Question posée aux cantons

Votre canton estime-t-il être en mesure d'harmoniser les registres des habitants de l'ensemble de ses communes d'ici à 2010 ?

***Si oui**, est-il prêt à mettre tout en oeuvre pour que ces registres soient entièrement harmonisés d'ici là (ce qui suppose non seulement l'harmonisation des variables démographiques de base – y compris pour les titulaires d'une autorisation de séjour – mais encore l'introduction dans les registres des habitants de l'identificateur de bâtiment du RegBL) ?*

***Si non**, est-il prêt à*

a) financer une enquête exhaustive pour collecter, au moyen d'un questionnaire traditionnel, les données des communes dont les registres n'auront pas été harmonisés (la Confédération ne prendra pas ces dépenses à sa charge) ?

ou est-il d'accord de

b) différer le recensement de un à trois ans, le temps d'achever l'harmonisation des registres ?

Question posée aux partis, associations et autres milieux intéressés

Est-il possible, du point de vue du calendrier, d'harmoniser les caractères de base des registres des habitants d'ici à 2010 ?

Dans le tableau ci-après (cf. tableau 1), nous avons rangé les réponses correspondant à la première partie de la question posée aux cantons, c'est-à-dire leurs points de vue sur la faisabilité de l'achèvement de l'harmonisation des caractères de base des registres de personnes d'ici à 2010, ainsi que les prises de position des partis, associations et autres milieux intéressés sur cette même question.

Les avis exprimés par les cantons sur le financement d'enquêtes exhaustives pour collecter les données qui n'auraient pas été harmonisées apparaissent en complément aux commentaires faits à propos du tableau 5. Les positions des cantons quant à un report éventuel du recensement de un à trois ans sont reprises dans le tableau 3, avec les réponses des partis et milieux intéressés sur le même sujet.

TABLEAU 1: achèvement avant 2010 de l'harmonisation des caractères des RdH

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Cantons								
	ZH	X						
	BE	X						
	LU						X	
	UR	X						
	SZ		X					
	OW	X						
	NW		X					
	GL							X
	ZG	X						
	FR		X					
	SO			X				
	BS		X					
	BL		X					
	SH		X					
	AR			X				
	AI						X	
	SG		X					
	GR			X				
	AG		X					
	TG				X			
	TI	X						
	VD				X			
	VS				X			
	NE	X						
	GE	(X)						
	JU			X				

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Villes, communes, associations cantonales								
	ACS				X			
	ASCH		X					
	ASOEC							X
	ASPAN						X	
	CEC							X
	COSAC							X
	SAB					X		
	Schaffhouse							X
	UVS				X			
Partis politiques								
	PDC					X		
	PRD					X		
	PSS					X		
	UDC							X
	Lega dei Ticinesi	X						
	PLS					X		
	UDF				X			
Organismes nationaux								
	BNS							X
	COFF					X		
	COSIG							X
	COTER				X			
	CSA							X
	CTA							X
	Pro Juventute				X			

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Milieux économiques, syndicats								
	ASLOCA					X		
	ATE						X	
	Centre patronal							X
	economiesuisse	X						
	FRC							X
	FST							X
	Hôtellerie suisse							X
	MV					X		
	santésuisse							X
	sec					X		
	SKS							X
	TCS					X		
	USAM					X		
	USP	X						
	USS					X		
	UTP					X		
	VIV	X						

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Milieux scientifiques								
	ASSHS					X		
	CUS							X
	e-geo.ch							X
	EPFL-ENAC				X			
	FNS				X			
	ISE							X
	OEPR				X			
	OSIG							X
	stat.ch							X
	Expert stat. sanitaire							X
Eglises								
	Eglises off. reconnues							X

A1 Commentaires (tableau 1)

Parmi les répondants qui ont dit **oui**, figurent 8 cantons. Il est intéressant de relever qu'il s'agit pour la plupart de cantons qui disposent déjà d'un système centralisé pour l'échange d'informations harmonisées sur les personnes à l'intérieur du canton (GE, NE, TI, ZG) ou qui envisagent de le réaliser à court terme (BE et ZH). GE émet une réserve quant à la disponibilité en 2010 de l'identificateur de personne (nouveau numéro d'assuré social). La Lega dei Ticinesi, economiesuisse, l'Union suisse des paysans et l'Association des investisseurs immobiliers estiment également que la réalisation de l'harmonisation des caractères est faisable avant 2010.

Tous les cantons (8) qui ont émis un **peut-être sous condition** sont d'avis qu'il est indispensable que la qualité de l'harmonisation des registres de personnes soit confrontée, à intervalles réguliers, à la réalité du terrain. En ce sens, ils se prononcent pour la réalisation d'un relevé exhaustif auprès de l'ensemble de la population en 2010, avis partagé par de nombreux autres cantons pour satisfaire les besoins en information que ne peuvent couvrir les registres, même harmonisés. Quatre cantons (AG, BL, BS et SH) ainsi que l'Association suisse des contrôles des habitants relèvent qu'il est essentiel que la loi sur l'harmonisation des registres de personnes et les directives d'application qui vont l'accompagner (notamment le catalogue des caractères) entrent en vigueur rapidement.

Sept cantons soulignent que l'harmonisation sur leur territoire dépend étroitement de **l'action de leurs communes**. Trois d'entre eux (AR, GR et SO) estiment qu'il leur sera toutefois possible de tenir les délais ; JU se déclare dans l'impossibilité de donner une réponse précise, alors que TG, VD et VS répondent par la négative, un **non** que rejoignent clairement l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses pour qui la situation au niveau des communes est trop hétérogène pour que réussisse la réalisation de l'harmonisation dans les délais. L'UDF, le Conseil de l'organisation du territoire, Pro Juventute, l'EPFL-ENAC, le Fonds national suisse de la recherche scientifique et la Société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale estiment aussi qu'il est impossible que l'harmonisation soit réalisée partout avant 2010.

Tout en ne s'estimant pas compétents pour répondre, plusieurs répondants (SAB, PDC, ASLOCA, MV, sec et USS) font part, sur la base des informations dont ils disposent, de leurs doutes quant à l'achèvement à temps de l'harmonisation des caractères.

Enfin, l'UDC se déclare critique à l'égard de l'harmonisation et juge donc que la question de sa réalisation ne se pose pas.

A2 Achèvement de l'attribution avant 2010 de l'identificateur de logement (EWID)

La question sur l'attribution avant 2010 de l'identificateur de logement à toutes les personnes enregistrées dans les contrôles de l'habitant a été posée un peu différemment entre la première (cantons) et la seconde (partis politiques, milieux intéressés) procédure de consultation.

Question posée aux cantons

Votre canton juge-t-il indispensable d'introduire d'ici à 2010 pour chaque personne un identificateur de logement dans les registres des habitants (EWID)?

Si oui, cet identificateur peut-il être introduit pour chaque personne d'ici à 2010 ?

Si non, à partir de quand cet identificateur pourrait-il être disponible dans tous les registres des habitants de votre commune ? Ou faut-il comprendre que votre canton est prêt à renoncer à l'avenir à toute information sur les ménages et sur les conditions de logement des ménages ? Ou bien votre canton et les communes de votre canton sont-ils en mesure d'assurer eux-mêmes la formation des ménages conformément à la définition du recensement (et du projet de loi sur l'harmonisation des registres) ?

Question posée aux partis, associations et autres milieux intéressés

Considérez-vous possible l'attribution, d'ici à 2010, d'un identificateur de bâtiment (EGID) et d'un identificateur de logement (EWID) à l'ensemble des personnes figurant dans les registres des habitants ?

Pour les cantons, le tableau 2 présente exclusivement les réponses par rapport à la faisabilité de l'attribution de l'EWID avant 2010. En effet, les cantons ne se sont pas exprimés plus avant, en cas de non ou de doutes par rapport à la faisabilité de l'attribution de l'EWID. Les questions sur la disponibilité effective de l'EWID ou sur une alternative à la formation de ménages n'ont ainsi pratiquement pas reçu de réponses. Seul AG a estimé qu'une formation des ménages faite directement par les communes était envisageable.

Par contre, les cantons sont unanimes à souhaiter disposer des informations sur les ménages et leurs conditions de logement.

TABLEAU 2: attribution complète des EWID avant 2010

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Cantons								
	ZH		X					
	BE		X					
	LU						X	
	UR		X					
	SZ		X					
	OW	X						
	NW		X					
	GL							X
	ZG		X					
	FR		X					
	SO							X
	BS		X					
	BL				X			
	SH		X					
	AR			X				
	AI						X	
	SG		X					
	GR			X				
	AG		X					
	TG				X			
	TI		X					
	VD				X			
	VS				X			
	NE	X						
	GE		(X)					
	JU			X				

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Villes, communes, associations cantonales								
	ACS				X			
	ASCH				X			
	ASOEC							X
	ASPAN						X	
	CEC							X
	COSAC							X
	SAB				X			
	Schaffhouse							X
	UVS				X			
Partis politiques								
	PDC					X		
	PRD					X		
	PSS					X		
	UDC				X			
	Lega dei Ticinesi				X			
	PLS					X		
	UDF		X					
Organismes nationaux								
	BNS							X
	COFF				X			
	COSIG							X
	COTER				X			
	CSA							X
	CTA							X
	Pro Juventute				X			

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Milieux économiques, syndicats								
	ASLOCA				X			
	ATE						X	
	Centre patronal							X
	economiesuisse	X						
	FRC							X
	FST							X
	Hôtellerie suisse							X
	MV				X			
	santésuisse							X
	sec					X		
	SKS							X
	TCS					X		
	USAM					X		
	USP	X						
	USS					X		
	UTP					X		
	VIV	X						

QUI		OUI	Peut-être, sous conditions	Peut-être, sous réserve de l'action des communes	NON	N'estime pas être de sa compétence	A refusé de répondre	Pas de réponse
Milieux scientifiques								
	ASSHS					X		
	CUS							X
	e-geo.ch							X
	EPFL-ENAC				X			
	FNS				X			
	ISE							X
	OEPR				X			
	OSIG							X
	stat.ch							X
	Expert stat. sanitaire							X
Eglises								
	Eglises off. reconnues							X

A2 Commentaires (tableau 2)

Seuls deux cantons (NE, OW) répondent par **oui**, en estimant ainsi que l'attribution des identificateurs de logement aux personnes enregistrées dans les contrôles de l'habitant de leurs communes pourra être achevée avant 2010. Il est intéressant de relever que NE dispose déjà d'un système centralisé pour l'échange d'informations harmonisées sur les personnes au niveau du canton, alors que OW utilise au niveau de ses communes un logiciel de contrôle de l'habitant dans lequel la formation des ménages est systématiquement tenue à jour. Parmi les autres répondants, Economiesuisse, l'Union suisse des paysans et l'Association des investisseurs immobiliers estiment également que cette attribution est réalisable avant 2010.

La moitié des cantons (13) émettent un **peut-être sous condition**. Ils relèvent que partout où les bâtiments avec des structures relativement complexes sont nombreux, l'attribution des EWID ne pourra pas être faite dans le cadre des procédures ordinaires du contrôle de l'habitant. Or il manque aujourd'hui selon eux une solution simple et efficace à ce problème ; les essais effectués avec une numérotation physique des logements sont certes prometteurs, mais cette solution sera lourde à mettre en oeuvre. Ces cantons sont également d'avis que seul un relevé complémentaire exhaustif peut permettre de tester et donc d'assurer la qualité de l'attribution de l'EWID. Pour trois cantons (AR, GR et JU), la réussite de l'opération dépend de l'**action de leurs communes**. L'UDF partage ces avis.

Quatre cantons (BL, TG, VD et VS) ainsi que l'Association des communes suisses, l'Association suisse des contrôles de l'habitant (ASCH), le Groupement suisse pour les régions de montagne et l'Union des villes suisses répondent **non** et estiment ainsi que l'attribution de l'EWID ne sera pas réalisée partout en 2010, ou pas dans une qualité suffisante.

Cet avis négatif est partagé par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, le Conseil de l'organisation du territoire, Pro Juventute, l'EPFL-ENAC, le Fonds national suisse de la recherche scientifique, la Société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale, ainsi que par l'UDC, la Lega dei Ticinesi et les associations de locataires (ASLOCA, MV).

L'ASCH et ZG suggèrent par ailleurs de rendre obligatoire la mention de l'EWID sur les contrats de location ; TI propose d'en faire un élément permanent de toute adresse ; GE souligne que l'identificateur de logement ne peut être une solution viable que s'il est connu par l'occupant du logement.

Pour des raisons liées à la protection de la personnalité, GE et l'ASLOCA s'opposent à toute insertion permanente de l'EWID dans les registres de l'habitant. Pour des préoccupations également liées à la protection des données, le PRD émet de sérieuses réserves quant à l'insertion du numéro d'assuré social dans les registres de l'habitant, alors que l'UDC rejette complètement cette idée.

A3 Report éventuel du recensement afin d'achever l'harmonisation

Question posée :

Etes-vous d'accord que le recensement soit reporté d'un à trois ans, le temps que l'harmonisation des registres soit menée à son terme ?

TABLEAU 3: différer le recensement d'un à trois ans ?

QUI		OUI	OUI, sous condition	NON	Ne fait pas de sens	Pas de réponse
Cantons						
	ZH			X		
	BE				X	
	LU				X	
	UR					X
	SZ				X	
	OW					X
	NW					X
	GL					X
	ZG					X
	FR				X	
	SO			X		
	BS		X			
	BL					X
	SH					X
	AR				X	
	AI					X
	SG				X	
	GR				X	
	AG			X		
	TG	X				
	TI				X	
	VD	X				
	VS					X
	NE					X
	GE	X				
	JU					X

QUI		OUI	OUI, sous condition	NON	Ne fait pas de sens	Pas de réponse
Villes, communes, associations cantonales						
	ACS			X		
	ASCH	X				
	ASOEC					X
	ASPAN					X
	CEC					X
	COSAC			X		
	SAB			X		
	Schaffhouse					X
	UVS			X		
Partis politiques						
	PDC					X
	PRD			X		
	PSS			X		
	UDC					X
	Lega dei Ticinesi			X		
	PLS					X
	UDF			X		
Organismes nationaux						
	BNS					X
	COFF			X		
	COSIG					X
	COTER			X		
	CSA	laisse libre				
	CTA					X
	Pro Juventute			X		

QUI		OUI	OUI, sous condition	NON	Ne fait pas de sens	Pas de réponse
Milieux économiques, syndicats						
	ASLOCA			X		
	ATE					X
	Centre patronal			X		
	economiesuisse			X		
	FRC					X
	FST			X		
	Hôtellerie suisse			X		
	MV			X		
	santésuisse					X
	sec			X		
	SKS					X
	TCS			X		
	USAM			X		
	USP			X		
	USS					X
	UTP			X		
	VIV	X				

QUI		OUI	OUI, sous condition	NON	Ne fait pas de sens	Pas de réponse
Milieux scientifiques						
	ASSHS			X		
	CUS					X
	e-geo.ch					X
	EPFL-ENAC			X		
	FNS			X		
	ISE		X			
	OEPR			X		
	OSIG					X
	stat.ch		X			
	Expert stat. sanitaire			X		
Eglises						
	Eglises off. reconnues		X			

A3 Commentaires (tableau 3)

Trois cantons (GE, TG et VD) disent **oui** et seraient ainsi d'accord de reporter le recensement d'un à trois ans si cela permettait d'achever l'harmonisation des registres dans l'intervalle. Leur avis est rejoint par l'Association suisse des contrôles de l'habitant et l'Association des investisseurs immobiliers.

Le demi-canton de BS émet un **oui sous condition**, celle qu'un relevé exhaustif soit organisé à l'issue des opérations d'harmonisation pour en assurer la qualité. L'Institut de santé et d'économie se déclare de son côté d'accord à condition que le nouveau numéro d'assuré social soit introduit partout dans les registres de l'habitant. La Société suisse de statistique se prononce pour sa part pour un report maximal d'un an, alors que les Eglises officiellement reconnues préfèrent un recensement exhaustif en 2010 mais toléreraient un report si cela contribuait à améliorer la qualité des données. Le Conseil suisse des aînés laisse la question ouverte.

Une majorité de répondants ont répondu par **non** à cette question : AG, SO, ZH, ACS, COSAC, SAB, UVS, PRD, PSS, Lega dei Ticinesi, UDF, COFF, COTER, Pro Juventute, ASLOCA, Centre patronal, FST, Hôtellerie suisse, MV, sec, TCS, USAM, USP, UTP, ASSHS, EPFL-ENAC, FNS, OEPR et un expert de la statistique sanitaire. Ils mettent pratiquement tous en avant le risque de rupture avec les séries statistiques précédentes. Pour le PRD, une telle décision serait difficilement comprise des citoyennes et des citoyens avec le potentiel technologique actuel. Pour economiesuisse, un report serait institutionnellement regrettable et il serait dès lors préférable d'envisager une solution combinant utilisation des registres là où cela est possible et questionnement direct là où cela est nécessaire ; une idée partagée par plusieurs cantons.

Une majorité de cantons (18) ont estimé **qu'une réponse ne ferait pas sens ou ont refusé de répondre**. Quel que soit l'état de la réalisation de l'harmonisation, ils défendent l'idée d'organiser un recensement complémentaire exhaustif en 2010, celui-ci devant servir à parachever l'harmonisation des registres et à en assurer la bonne qualité.

B. Deuxième série de questions – mandat d'information des enquêtes par échantillonnage

Cette seconde série de questions s'intéressait au mandat d'information des enquêtes par échantillonnage. Elle comportait trois volets. Une première question sur les thèmes prioritaires devant être couverts par les futures enquêtes ; une deuxième sur la fréquence d'enquête et une troisième (seulement pour les partis, associations et milieux intéressés) sur la profondeur géographique souhaitée. Les tableaux 4 et 5 ci-après résument les positions exprimées. La troisième question posée aux cantons concernait le financement éventuel de densification des enquêtes au niveau régional. Les résultats en sont présentés dans le tableau 6 ci-après.

B1 Thèmes, fréquences et profondeurs géographiques des enquêtes

Questions posées

Quels sont les **thèmes prioritaires** à traiter dans le cadre des enquêtes par échantillonnage ?

- a) mouvements pendulaires (lieu de travail, lieu de formation, moyen de transport, etc.)
- b) formation (niveau de formation et de qualification de la population)
- c) vie active (statut d'activité, profession apprise et exercée, situation professionnelle)
- d) religion
- e) langue (langue principale, langue parlée à la maison, au travail et à l'école)
- f) logement (types de propriétaires, mode d'occupation des logements, loyers)
- g) familles et ménages (situation dans le ménage)
- h) autres

Quelle serait, pour chaque thème, la **fréquence appropriée** de ces enquêtes ?

- a) tous les ans (envisageable uniquement pour les thèmes susceptibles d'être intégrés dans l'ESPA existante ou dans la future SILC)
- b) tous les deux ans
- c) tous les quatre à cinq ans
- d) autre :

Jusqu'à quel **niveau géographique** devrait-on disposer d'informations pour chaque thème ?

- a) cantons / grandes régions
- b) districts
- c) communes
- d) quartiers
- e) autre

B1 Typologie des réponses

Les réponses apportées aux différentes questions ont été largement influencées par la prise de position des répondants à l'égard de la variante 4 proposée par le Conseil fédéral. Nous avons donc représenté dans le tableau 4 ci-après ces différentes prises de position, par catégorie de réponse.

Nous avons rajouté dans ce tableau des avis exprimés par des organisations qui ne se sont pas prononcées sur l'ensemble des questions, mais seulement par rapport à la variante proposée par le Conseil fédéral. Il s'agit de

- l'Association zurichoise des administrateurs communaux (VZGV),
- l'Association suisse de géographie (ASG),
- l'Association suisse de science politique (ASSP),
- BAK Basel Economics (BAK),
- la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE),
- la Société suisse de sociologie (SSS).

TABLEAU 4: répartition des réponses en fonction des variantes 3 et 4

QUI		Réponse en pleine acceptation de la variante 4	Réponse par défaut de la variante 3	Réponse mais par rapport à la variante 3	Pour la variante 3, mais sans détails	Réponse en suspens (<i>attend un concept plus détaillé</i>)	Pas de réponse
Cantons							
	ZH				X		
	BE				X		
	LU				X		
	UR					X	
	SZ				X		
	OW	(X)					
	NW				X		
	GL				X		
	ZG		X				
	FR					X	
	SO		X				
	BS				X		
	BL				X		
	SH		X				
	AR				X		
	AI				X		
	SG				X		
	GR		X				
	AG			X			
	TG					X	
	TI					X	
	VD				X		
	VS		X				
	NE					X	
	GE			X			
	JU				X		

QUI		Réponse en pleine acceptation de la variante 4	Réponse par défaut de la variante 3	Réponse mais par rapport à la variante 3	Pour la variante 3, mais sans détails	Réponse en suspens (<i>attend un concept plus détaillé</i>)	Pas de réponse
Villes, communes, ass. cant.							
	ACS			X			
	ASCH						X
	ASOEC						X
	ASPAN				X		
	CEC						X
	COSAC				X		
	SAB			X			
	Schaffhouse				X		
	UVS			X			
	VZGV	X					
Partis politiques							
	PDC				X		
	PRD					X	
	PSS			X			
	UDC						X
	Lega dei Ticinesi	X					
	PLS					X	
	UDF			X			
Organismes nationaux							
	BNS	X					
	COFF				X		
	COSIG				X		
	COTER				X		
	CSA	X					
	CTA				X		
	Pro Juventute			(X)			

QUI		Réponse en pleine acceptation de la variante 4	Réponse par défaut de la variante 3	Réponse mais par rapport à la variante 3	Pour la variante 3, mais sans détails	Réponse en suspens (<i>attend un concept plus détaillé</i>)	Pas de réponse
Milieux économiques, syndicats							
	ASLOCA		X	X			
	ATE				X		
	Centre patronal			X			
	economiesuisse	X					
	FRC						X
	FST		X				
	Hôtellerie suisse			X			
	MV		X	X			
	santésuisse						X
	sec			X			
	SKS						X
	TCS			X			
	USAM	X					
	USP	X					
	USS			X			
	UTP		X	X			
	VIV	X					

QUI		Réponse en pleine acceptation de la variante 4	Réponse par défaut de la variante 3	Réponse mais par rapport à la variante 3	Pour la variante 3, mais sans détails	Réponse en suspens (<i>attend un concept plus détaillé</i>)	Pas de réponse
Milieus scientifiques							
	ASG				X		
	ASSHS				X		
	ASSP				X		
	BAK				X		
	CUS						X
	e-geo.ch				X		
	EPFL-ENAC				X		
	FNS				X		
	ISE	X					
	OEPR			X			
	OSIG				X		
	SSRE				X		
	SSS				X		
	stat.ch	X					
	Expert stat. sanitaire	X					
Eglises							
	Eglises off. CH		X	X			

B1 Commentaires (tableau 4)

OW, Lega dei Ticinesi, BNS, CSA, economiesuisse, USAM, USP, VIV, ISE et un expert de la statistique sanitaire ont approuvé la variante 4 et livré des indications par rapport au mandat d'information des enquêtes par échantillonnage. OW a émis toutefois une réserve : les communes obwaldiennes approuvent la variante 4 mais celle-ci est rejetée par le gouvernement cantonal au profit de la variante 3. La Société statistique suisse approuve de son côté le principe de l'utilisation des registres et un complément apporté par sondages, mais avec des modalités différentes ; elle propose un système combinant recensement exclusivement fondé sur les registres et grande enquête par sondage simultanée pour les variables qui ne figurent pas dans les registres, le tout étant encore complété par des enquêtes par échantillonnage d'approfondissement au cours des années séparant deux recensements. Sans donner de détails supplémentaires, l'Association zurichoise des administrateurs communaux (VZGV) a également apporté son plein appui à la variante 4.

Cinq cantons (GR, SH, SO, VS et ZG), quatre associations (ASLOCA, FST, MV et UTP) ainsi que les Eglises officiellement reconnues ont donné un **avis par défaut**, au cas où contrairement à leurs attentes, la variante 3 ne serait pas réalisée.

Parmi les partisans de la variante 3, une minorité a livré des détails quant à un possible mandat d'information. Il s'agit de AG, GE, ACS, COSAC, SAB, UVS, PSS, UDF, ASLOCA, Centre patronal, Hôtellerie suisse, MV, sec, TCS, USS, UTP, OEPR et les Eglises officiellement reconnues. Pro Juventute a fait référence aux préoccupations exprimées dans le programme No 52 du Fonds national de la recherche scientifique.

Treize cantons ont déclaré approuver la variante 3, mais sans donner de détails supplémentaires quant à un possible mandat d'information. Ils ont été rejoints par : ASPAN, Schaffhouse, PDC, COFF, COSIG, COTER, CTA, ATE, OSIG, ASSHS, e-geo.ch, EPFL-ENAC et FNS. L'Association suisse de géographie, l'Association suisse de science politique, BAK Basel Economics, la Société suisse pour la recherche en éducation et la Société suisse de sociologie ont également exprimé leur appui à la variante 3.

Cinq cantons enfin (FR, NE, TG, TI et UR), ainsi que le PRD et le PLS ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas se prononcer pour le moment par rapport aux questions posées, en l'absence d'une conception plus détaillée.

B2 Réponses par rapport au mandat d'information

Pour donner la meilleure vue d'ensemble possible, nous avons regroupé les réponses selon chacun des thèmes prioritaires évoqués dans la question (pendularité, formation, vie active, religion, langue, logement, familles et ménages), en fonction de la fréquence et du niveau géographique souhaités.

Nous avons rappelé **en gras** dans les tableaux les répondants qui ont exprimé un avis dans le cadre d'une acceptation de la Variante 4. Il s'agit de : OW, Lega dei Ticinesi, BNS, CSA, economiesuisse, USAM, USP, VIV, ISE, stat.ch et un expert de la statistique sanitaire (abrégié stat.san dans les tableaux ci-après).

TABLEAUX 5: détails des réponses faites à propos du mandat d'information (variantes 3 et 4)

5a Pendularité (lieu de travail ou de formation, moyen de transport)							
Niveau géo Fréquence	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Annuelle				stat.san			
Bisannuelle	OW, USAM		CSA, TCS*	UTP*			SH, ZG*
4 à 5 ans		USP*	VIV, UDF*	SAB*	GE	GR*, USP*	
Tous les 10 ans					AG, ZG, ACS, SAB, UVS, PSS, Centre patronal, sec, TCS, USS, UTP, OEPR	stat.ch*	
Autre							
Non spécifiée							SO*, VS

*GR**: au niveau des 140 régions d'aménagement du territoire.

*SAB**: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

*SO**: tous les 5 à 10 ans.

*stat.ch**: solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.

*TCS**: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

*UDF**: avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.

*USP**: en plus des districts, au niveau des 54 régions LIM (loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne).

*UTP**: proposition par défaut, si un relevé exhaustif décennal n'était pas réalisé.

*ZG**: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

5b Formation (niveau de formation ou de qualification)							
Niveau géo	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Annuelle	OEPR*						
Bisannuelle	OW, USAM, ISE		CSA, TCS*, USP				SO
4 à 5 ans			stat.san, UDF*	GE, SAB*			AG, GR, SH, ZG
Tous les 10 ans					ACS, SAB, UVS, PSS, Centre patronal, OEPR, sec, TCS, USS	stat.ch*	
Autre							economiesuisse*
Non spécifiée							VS, sec*

*economiesuisse**: tous les 2 à 4 ans, sans aller jusqu'aux quartiers.

*OEPR**: enquête effectuée dans le cadre de l'ESPA, en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

*SAB**: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

*sec**: enquête par sondage en complément au relevé exhaustif décennal.

*stat.ch**: solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.

*TCS**: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

*UDF**: avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.

5c Vie active (<i>statut d'activité, profession apprise et exercée, situation professionnelle</i>)							
Niveau géo	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Fréquence							
Annuelle	AG*, BNS, OEPR*		USP				
Bisannuelle	GE*, OW, USAM, ISE	Lega	CSA, TCS*				ZG*
4 à 5 ans			stat.san, UDF*	GE, SAB*			SH, SO
Tous les 10 ans					AG, ZG, ACS, SAB, UVS, PSS, Centre patronal, OEPR, sec, TCS, USS	stat.ch*	
Autre							economiesuisse*
Non spécifiée							AR, VS, sec*

AG*: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

economiesuisse*: tous les 2 à 4 ans, sans aller jusqu'aux quartiers.

GE*: données de base, en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

OEPR*: enquête effectuée dans le cadre de l'ESPA, en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

SAB* : en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

sec* : enquête par sondage complémentaire au relevé exhaustif décennal.

stat.ch*: solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.

TCS*: en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

UDF*: avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.

ZG* : en tant qu'enquête complémentaire d'un recensement exhaustif décennal.

5d Religion							
Niveau géo / Fréquence	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Annuelle							
Bisannuelle			CSA				
4 à 5 ans	USAM	USP*	UDF*	stat.san, Eglises off.*		USP*	ZG*
Tous les 10 ans				GE	ZG, ACS, SAB, UVS, PSS, Centre patronal, TCS, USS, OEPR	stat.ch*	
Autre				SAB*			SO*
Non spécifiée							AG, VS

Eglises off. : dans le cas où une enquête exhaustive ne serait plus faite.

SAB : tous les 5 à 10 ans, en tant qu'enquête complémentaire d'un relevé exhaustif décennal.*

SO : tous les 5 à 10 ans.*

stat.ch : solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.*

UDF : avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.*

USP : en plus des districts, au niveau des 54 régions LIM (loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne).*

ZG : en tant qu'enquête complémentaire d'un relevé exhaustif décennal.*

5e Langue (<i>langue principale, langue parlée à la maison, au travail ou à l'école</i>)							
Niveau géo	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Fréquence							
Annuelle							
Bisannuelle		Lega	CSA, USP				
4 à 5 ans	GR*, USAM		UDF*	stat.san	GR*		SH, ZG*
Tous les 10 ans				GE	ACS, SAB, UVS, PSS, Centre patronal, OEPR, sec, TCS, USS	stat.ch*	
Autre				SAB*			SO*
Non spécifiée			AG				VS

*GR**: seulement pour les idiomes, relevé exhaustif au niveau le plus fin.

*SAB** : tous les 5 à 10 ans, en tant qu'enquête complémentaire d'un relevé exhaustif décennal.

*SO**: tous les 5 à 10 ans.

*stat.ch**: solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.

*UDF**: avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.

5f Logement (type de propriétaire, mode d'occupation du logement, loyer)							
Niveau géo / Fréquence	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Annuelle						ASLOCA**	
Bisannuelle	USAM	Lega	CSA, TCS*	FST*, Hôtellerie*, UTP*			ZG
4 à 5 ans		USP*	VIV, UDF*	stat.san, SAB*	GE	GR*, USP*	SH
Tous les 10 ans				MV	ACS, SAB, UVS, PSS, Centre patronal, OEPR, sec, TCS, USS, UTP	stat.ch*	
Autre							SO*
Non spécifiée				ASLOCA*		MV*	AG, VS

ASLOCA*: seulement pour les variables de base.

ASLOCA**: seulement pour le loyer.

FST*: questionnaire spécifique sur les résidences secondaires.

GR*: au niveau des 140 régions d'aménagement du territoire; souhaite également un questionnaire sur les résidences secondaires..

Hôtellerie suisse*: enquête sur les résidences secondaires, en complément à un recensement décennal.

MV*: seulement pour le loyer; pour les autres variables, privilégie la finesse géographique au détriment de la fréquence.

SAB*: en tant qu'enquête complémentaire d'un relevé exhaustif décennal.

SO*: tous les 5 à 10 ans.

stat.ch*: solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.

TCS*: en tant qu'enquête complémentaire d'un relevé exhaustif décennal.

UDF*: avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.

USP*: au niveau des districts et à celui des régions LIM (loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne)

UTP*: proposition par défaut, si un relevé exhaustif décennal n'était pas réalisé.

5g Familles et ménages (<i>situation dans le ménage</i>)							
Niveau géo	Grandes régions cantons	Districts	Communes	Quartiers	Le plus fin (bâtiment)	Autre	Non spécifié
Fréquence							
Annuelle							
Bisannuelle		Lega	CSA	stat.san			
4 à 5 ans	USAM	USP*	VIV, UDF*		GE	USP*	AG, SH, ZG
Tous les 10 ans				MV	SAB, PSS, Centre patronal, sec, TCS, USS, OEPR	stat.ch*	
Autre				SAB*			SO*
Non spécifiée				ASLOCA*			VS

ASLOCA* : enquête portant également sur les revenus et les professions au sein des ménages.

SAB* : tous les 5 à 10 ans, en tant qu'enquête complémentaire d'un relevé exhaustif décennal.

SO* : tous les 5 à 10 ans.

stat.ch* : solution combinée, avec un relevé structurel tous les 10 ans sur les variables non contenues dans les registres, complété par des enquêtes mono-thématiques intercalaires.

UDF* : avec le niveau des quartiers dans les grandes villes.

USP* : au niveau des districts et à celui des régions LIM (loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne).

B2 Commentaires (tableaux 5)

Une grande majorité de répondants, qu'ils soient pour la variante 4 ou pour la variante 3, se sont déclarés prêts à coopérer à l'approfondissement de la question du mandat d'information et à la recherche d'une solution de consensus. Le tableau des réponses révèle par ailleurs une grande hétérogénéité dans les prises de position, que ce soit vis-à-vis des thèmes considérés comme prioritaires, la fréquence de relevé ou le niveau géographique souhaités.

LU, SG et UR déclarent ne pas rejeter a priori l'idée de relever certaines variables du recensement au moyen d'enquêtes par échantillonnage. Cette méthode devrait cependant être basée sur des unités territoriales comparables au niveau national et non sur les entités administratives, afin de permettre les comparaisons interrégionales et la formation d'unités territoriales fonctionnelles.

Les Eglises officiellement reconnues souhaitent, si la variante 3 d'un recensement exhaustif ne devait plus être réalisée, que les contrôles de l'habitant soient tenus d'enregistrer l'appartenance religieuse de la population (et non pas simplement l'appartenance à une église reconnue, comme c'est généralement le cas aujourd'hui).

L'Association suisse des contrôles de l'habitant souhaite pour sa part, si un recensement exhaustif est encore organisé en 2010, que les données qui pourraient servir à parachever l'harmonisation des registres soient retournées aux communes dans les 3 mois qui suivent le relevé.

Enfin, le Conseil suisse des aînés (CSA) souhaite que les dispositifs d'enquête par échantillonnage ne comportent pas de limites d'âge et permettent ainsi de décrire les caractéristiques de la population âgée (par ex. activités des retraités, formation, etc.). Le CSA regrette en ce sens que la Suisse ne connaisse pas, au contraire de l'Allemagne, une véritable enquête sur la seconde moitié de la vie (Alterssurvey).

B3 Densification des enquêtes : financement par les cantons

Lors de la première consultation, les cantons ont également répondu à une question spécifique concernant le financement de densifications au niveau cantonal des enquêtes par échantillonnage prévues entre 2010 et 2019 pour compléter le relevé effectué sur la base des registres.

Question posée aux cantons

Pour quel(s) thème(s) votre canton serait-il prêt à financer la transformation des enquêtes prévues en des enquêtes fondées sur un échantillon plus grand, voire en des enquêtes exhaustives pour le canton ?

TABLEAU 6: financement éventuel des densifications					
<i>(cette question n'a été posée que lors de la consultation auprès des cantons)</i>					
Cantons	A demandé un concept plus détaillé avant de se prononcer	A refusé toute idée de financement <i>(raisons financières)</i>	A refusé toute idée de financement <i>(opposition au projet)</i>	Devrait être pris en charge par la Confédération	Pas de réponse explicite
ZH	X				
BE			X		
LU	X				
UR	X				
SZ		X			
OW		X			
NW			X		
GL					X
ZG				X	
FR	X				
SO				X	
BS	X				
BL			X		
SH				X	
AR	X				
AI			X		
SG			X		
GR	X				
AG	X				
TG		X			
TI	X				
VD	X				
VS				X	
NE		X			
GE	X				
JU		X			

B3 Commentaires (tableau 6)

Près de la moitié des cantons (12) souhaitent une conception plus détaillée, avant de s'exprimer. L'autre moitié a refusé toute idée de financement, soit pour des raisons financières (8 cantons), soit par opposition au projet (3), soit parce qu'ils ont estimé (2) qu'il appartenait à la Confédération de prendre entièrement en charge ce genre de coûts.

Sept cantons (AG, AR, FR, JU, SO, VD et VS) se sont aussi exprimés explicitement concernant le financement, par les cantons, d'enquêtes exhaustives pour collecter l'information dans les communes qui ne seraient pas encore harmonisées en 2010. Cinq d'entre eux (AG, AR, JU, VD et VS) excluent tout financement et estiment qu'il revient à la Confédération de prendre en charge ces coûts ; FR et SO plaident en faveur d'un partage des coûts, selon la clé de répartition en vigueur dans la législation sur le recensement.

Les autres cantons n'ont pas pris de position explicite par rapport à cette question, soit parce qu'ils estimaient pouvoir achever l'harmonisation à temps, soit parce qu'ils souhaitaient la réalisation d'un relevé exhaustif en 2010 et donc une répartition ordinaire des coûts, selon la législation en vigueur.

4. ANNEXE : LISTE DES CONSULTÉS AYANT PRIS POSITION

Milieux consultés officiellement

Cantons (1^{ère} consultation)

1. ZH, Zurich
2. BE, Berne
3. LU, Lucerne
4. UR, Uri
5. SZ, Schwyz
6. OW, Obwald
7. NW, Nidwald
8. GL, Glaris
9. ZG, Zoug
10. FR, Fribourg
11. SO, Soleure
12. BS, Bâle Ville
13. BL, Bâle Campagne
14. SH, Schaffhouse
15. AR, Appenzell Rhodes-Extérieures
16. AI, Appenzell Rhodes-Intérieures
17. SG, Saint-Gall
18. GR, Grisons
19. AG, Argovie
20. TG, Thurgovie
21. TI, Tessin
22. VD, Vaud
23. VS, Valais
24. NE, Neuchâtel
25. GE, Genève
26. JU, Jura

Partis politiques (2^{ème} consultation)

27. PDC CVP PPD (Parti démocrate-chrétien)
28. PRD FDP PLR (Parti radical démocratique)
29. PS SP (Parti socialiste)
30. UDC SVP (Union démocratique du centre)
31. Lega dei Ticinesi
32. PLS LPS (Parti libéral)
33. UDF EDU (Union démocratique fédérale)

Villes, communes, associations cantonales (2^{ème} consultation)

34. ACS SGV (Association des communes suisses)
35. ASCH SVEK ASCA (Association suisse des contrôles des habitants)

36. ASOEC VZIV ASUSC (Association suisse des officiers de l'état civil)
37. CEC KAZ CAS (Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil)
38. SAB (Groupement suisse pour les régions de montagne)
39. UVS SSV (Union des villes suisses)
40. VLP-ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national)

Organismes nationaux (2^{ème} consultation)

41. BNS SNB (Banque nationale suisse)
42. COFF EKFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales)
43. COSIG KOGIS (Centre de coordination pour l'information géographique)
44. CSA SSR (Conseil suisse des aînés)
45. Pro Juventute

Milieus économiques, syndicats

46. ASLOCA (Association suisse des locataires – Fédération romande)
47. ATE VCS (Association Transports et Environnement)
48. Centre patronal
49. economiesuisse (Fédération des entreprises suisses)
50. FRC (Fédération romande des consommateurs)
51. hotelleriesuisse (Hôtellerie suisse)
52. MV ASI (Schweizerischer Mieterinnen- und Mieterverband)
53. santésuisse (Les assureurs-maladie suisses)
54. sec kv sic (Société suisse des employés de commerce)
55. SKS Stiftung für Konsumentenschutz
56. TCS (Touring Club Suisse)
57. USAM SGV (Union suisse des arts et métiers)
58. USP SBV USC (Union suisse des paysans)
59. USS SGB (Union syndicale suisse)
60. UTP VÖV (Union des transports publics)
61. VIV (Association des investisseurs immobiliers)

Milieus scientifiques et techniques

62. CUS SUK (Conférence universitaire suisse)
63. ISE Institut de santé et d'économie (Groupe d'experts de la statistique sanitaire)
64. OEPR ROREP (Société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale)
65. OSIG SOGI (Organisation suisse pour l'information géographique)
66. stat.ch (Swiss Statistical Society)
67. stat.san (membre du Groupe d'experts de la statistique sanitaire)

Eglises

68. Eglises et communautés religieuses officiellement reconnues

Milieux ayant pris spontanément position (1^{ère} ou 2^{ème} consultation)¹

69. ASG (Association Suisse de Géographie)
70. ASSHS SAGW ASSMS (Académie suisse des sciences humaines et sociales)
71. ASSP (Association suisse de science politique)
72. BAK (Basel Economics)
73. COSAC KPK COPC (Conférence suisse des aménagistes cantonaux)
74. COTER ROR CATER (Conseil de l'organisation du territoire)
75. CTA TAK CTA (Conférence tripartite sur les agglomérations)
76. e.geo.ch (Information géographique)
77. EPFL-ENAC (Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne – Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit)
78. FNS SNF (Fonds national suisse de la recherche scientifique)
79. FST STV FST (Fédération suisse du tourisme)
80. SSRE SGBF (Société Suisse pour la recherche en éducation)
81. SSS SGS (Société suisse de sociologie)
82. Stadtrat Schaffhausen
83. VZGV (Verein Zürcher Gemeindeschreiber und Verwaltungsfachleute)

¹ Les réponses de ces milieux ont été rangées dans le groupe « Milieux scientifiques » dans les tableaux des pages précédentes, à l'exception de COSAC, Stadtrat Schaffhausen et VZGV, rangés dans le groupe « Villes, communes, associations cantonales », de COTER et CTA, rangés dans « Organismes nationaux » et de FST, rangée dans « Economie, syndicats ».